DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ville de Besançon

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 MAI 2019

L'Assemblée Communale s'est réunie le 16 mai 2019 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire : M. Christophe LIME.

Absents : M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Gérard VAN HELLE, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote : M. Frédéric ALLEMANN à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 21), M. Pascal CURIE à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle POISSENOT, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 24), M. Gérard VAN HELLE à M. Eric ALAUZET, M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. **Désignation d'un(e) secrétaire de séance -** Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer M. Christophe LIME secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

2. **Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante -** Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

3. **Transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté urbaine**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté urbaine, à compter du 1er juillet 2019, et se prononce favorablement sur le projet de statuts modifiés.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

4. **Soutien de la Ville à la restauration de Notre-Dame de Paris**

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe du don de 10 chênes pour la rénovation de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, chênes qui feront l'objet d'un marquage spécifique dès cet été pour une identification précise,

- que la mise à disposition de ces chênes pourra intervenir en fonction des partis architecturaux qui seront retenus, notamment pour la rénovation de la charpente et des besoins en chênes qui seront identifiés dans le programme des travaux,

- de donner tout pouvoir à M. Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 36 *Contre : 0* *Abstentions : 14* *Ne prennent pas part au vote : 0*

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

5. Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation des projets de la Ville suivants :

Dans le cadre du dispositif Cœur de Ville :

- Rénovation du groupe froid de la halle du marché des Beaux-Arts
- Dépollution de la friche industrielle des Prés de Vaux
- Création d'une plateforme de contenus numériques de découverte des atouts du territoire
- Implantation d'une signalisation piétonne au centre-ville
- Valorisation de la place du Huit Septembre
- Harmonisation du mobilier urbain
- Amélioration fonctionnelle et paysagère de la promenade Granvelle et du square Saint-Amour
- Création d'un pôle nautique et outdoor : relocalisation du club sportif du Sport Nautique Bisontin - Etudes.

Autres projets :

- Itinéraire cyclable Malcombe-Brulard-Velotte
- Ecole numérique - Renouvellement et modernisation du parc de matériels informatiques dans les écoles
- Rénovation de salles de classes des écoles Bruyères et Champagne
- Dédoublement de classes situées en zone REP +
- Rénovation thermique de la maternelle Cologne
- Installation d'une chaudière bois au groupe scolaire Jules Ferry
- Rénovation thermique et acoustique de la salle de restauration du Centre International de Séjour
- Mise aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public
- Rénovation énergétique du gymnase des Montboucons
- Rénovation du système d'éclairage des bâtiments publics
- Renforcement de l'étanchéité et de l'isolation du dojo de Saint-Claude

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à confirmer ou solliciter les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local, et auprès d'autres cofinanceurs tels que la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne et les autres partenaires potentiels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

6. **Ressources budgétaires -** Fixation de divers tarifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'adopter :

- les tarifs des installations sportives, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive,
- la rémunération des maîtres-nageurs dans le cadre des leçons de natation telle que proposée,
- les divers tarifs applicables pour la saison 2019/2020 des Maisons de quartier municipales.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

GARANTIE D'EMPRUNT

7. **Projet d'achat et de rénovation de locaux rue de Picardie -** Garantie de la Ville de Besançon au Secours Populaire Français -Fédération du Doubs- à hauteur de 100 % d'un prêt d'un montant de 320 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande de garantie d'emprunt du Secours Populaire Français - Fédération du Doubs,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec le Secours Populaire Français - Fédération du Doubs.

M. FOUSSERET (2), M. BODIN, M. MORTON et M. LEUBA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 45 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 5*

RESSOURCES HUMAINES

8. **Personnel Communal - Renouvellement du poste de Directeur du Patrimoine historique (catégorie A)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de Directeur du Patrimoine Historique à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

9. Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de définir dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi visé ci-dessus qui fera l'objet d'un avenant au contrat de l'agent concerné à compter du 1er juillet 2019,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

10. Actualisation de la liste des emplois permanents - Evolution de trois postes de la Direction Biodiversité et Espaces Verts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- l'évolution d'un poste de Chef de secteur du Service Etablissements Horticoles et Gestion des Espaces Verts (catégorie B) en poste de Chef de service Gestion des Espaces Sportifs (catégorie A) relevant du cadre d'emplois des Ingénieurs,

- l'évolution d'un poste de Chef de secteur (catégorie B) en Chargé de mission Projets Transversaux et paysages (catégorie A) relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs,

- l'évolution d'un poste de Jardinier (catégorie C) en Chargé d'étude Faune, Flore et Biodiversité (catégorie B) relevant du cadre d'emploi des techniciens,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

11. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 4 postes d'agents d'espaces publics auprès de la Direction Voirie Propreté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- la création de 4 postes d'agents d'espaces publics relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques au sein de la Direction Voirie - Service Propreté,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

12. Comité des Œuvres Sociales - Avenant n° 1 à la convention 2018-2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention et de donner son accord sur le montant de la subvention dont le montant ne pourra pas excéder 5 000 €,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1.

Mme MICHEL, M. BIZE, M. POULIN et Mme ANDRIANTAVY, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 46 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 4*

COMMUNICATION

13. Signature de marchés de prestations de services portant sur l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines de la Ville et Besançon et du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à :

- lancer la procédure de passation des marchés publics,

- signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

CULTURE - TOURISME

14. Saison culturelle estivale 2019 - Les Soirées Granvelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les contrats, conventions ou avenants à intervenir pour l'organisation des soirées concert dans la cour du Palais Granvelle.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

15. Numérisation des collections de la bibliothèque et des archives municipales - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de numérisation de la bibliothèque et des archives municipales,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter et encaisser les subventions auprès de l'Union Européenne et de la DRAC Bourgogne Franche-Comté,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et marchés pouvant intervenir pour la réalisation de ce programme.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

16. Programmation des musées du Centre - Année 2019 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter et à encaisser les subventions de la DRAC et de tout organisme public, la Ville s'engageant à prendre en charge des financements non acquis, et à signer les conventions afférentes,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les mécènes pour lesquels les conventions seront soumises à délibération ultérieure.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

17. Bibliothèques - Convention de pôle associé documentaire de la BnF avec la Ville de Besançon en 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à encaisser la subvention de la BnF.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

18. Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions à des associations culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'attribution des subventions proposées pour un montant de 8 000 €,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 2*

19. Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017-2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre du chantier de jeunes à la Citadelle - Patrimoine mondial pour l'été 2019 et autorise les services à prévoir les budgets afférents,

- d'approuver la convention avec l'association «Club du Vieux manoir» pour la mise en œuvre de ce chantier,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,

- d'autoriser le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association pour l'année 2019,

- d'autoriser le dépôt de demandes de soutien financier auprès des différents partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

20. Escape Game - Tarifs et règlement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider la proposition de tarifs pour 2019,

- de valider le règlement de participation proposé.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

21. Congrès - Attribution de subventions - 3ème répartition au titre de l'année 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 7 100 € aux Congrès Universitaires et 4 000 € aux congrès privés.

M. SCHAUSS (2) et Mme DALPHIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 3*

22. Résidence scientifique de la doctorante Amélie Berger

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de résidence scientifique de la Doctorante Amélie BERGER,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

M. FOUSSERET (2), M. SCHAUSS (2), Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 42 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 8*

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

23. Subvention 2019 à la mutuelle étudiante SMERRA - Convention avec la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention 2019 de 1 647 € à la SMERRA,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention partenariale.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

SPORTS

24. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les subventions à 9 associations au titre des programmes «Manifestations et subvention exceptionnelles» et «Animations» pour un montant total de 11 900 €,

- d'approuver le principe d'un soutien à l'acquisition de défibrillateur pour les clubs propriétaires de leurs installations sportives dans les conditions indiquées,

- d'attribuer une subvention de 500 € au Besançon Tennis Club à ce titre.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

COMMERCE

25. Organisation de manifestations commerciales et artisanales - Modalités d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modalités d'occupation du domaine public proposées,

- de se prononcer sur une redevance forfaitaire pour le Troc des Chaprais et le marché solidaire de Noël,

- d'autoriser la mise en place des régies de recettes nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

26. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association RECIDEV et 1 500 € à Interbio Franche-Comté,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

VIE DES QUARTIERS

27. Modification du règlement intérieur des Maisons de quartier municipales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur modifié des Maisons de quartier municipales.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

28. Convention «A Tire d'Aile» avec la CAGB dans le cadre du Festival Grandes Heures Nature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention «A Tire d'Aile» à intervenir avec la CAGB dans le cadre du festival Grandes Heures Nature,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

M. FOUSSERET (2), élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 2*

29. Rééquipement en jeux de la Loulouthèque de Planoise - Demande d'aide financière auprès de la CAF du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la CAF du Doubs une aide financière pour son projet de rééquipement de la Loulouthèque de Planoise d'un montant de 3 241,46 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

30. Rémunération des animateurs vacataires recrutés pour les vacances d'été 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités de rémunération des animateurs vacataires recrutés pour les vacances d'été 2019.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

31. Partenariat avec la CAF du Doubs - Conventions d'objectifs et de financement 2019-2022 : Prestation de service Accueils de Loisirs (ALSH) «Extrascolaire» et «Accueil Adolescents» - Convention d'habilitation «Mon-enfant.fr»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions 2019-2022 de Prestation de Service Accueil de Loisirs (ALSH) «Extrascolaire» et «Accueil Adolescents» avec la CAF du Doubs,
- d'autoriser l'encaissement des montants notifiés à la Ville par la CAF au titre de la PSO,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'habilitation «Mon-enfant.fr».

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

ÉDUCATION

32. Subventions - Classes transplantées - Associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution de subventions pour un montant total de 11 920 €.

Mme ZEHAF, Mme THIEBAUT (2), M. DAHOUI et M. SCHAUSS (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 44 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 6*

RELATIONS INTERNATIONALES

33. Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber - Subvention annuelle 2019 - Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 15 085 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

M. STHAL et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 2*

34. Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention de coopération 2019 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le versement à la commune de Douroula d'une subvention de 29 000 € pour l'année 2019,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de coopération correspondante.

M. FOUSSERET (2), élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 2*

35. Relations Internationales - Attribution de subvention à un établissement scolaire pour un échange international

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 420 € au Lycée Jules Haag.

M. BIZE et M. SCHAUSS (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 3*

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

36. Convention de partenariat avec l'AUDAB pour la réalisation du diagnostic habitat de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la proposition de confier le diagnostic habitat de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU à l'AUDAB et d'approuver le projet de convention de partenariat en annexe et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ANAH et tout partenaire susceptible d'apporter son concours financier à l'élaboration de l'étude OPAH-RU, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. FOUSSERET (2), M. LOYAT, M. SCHAUSS (2), M. POULIN, M. BODIN (2), M. BONNET (2), M. MORTON, Mme PRESSE, M. FAGAUT (2) et Mme LEMERCIER, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 35 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 15*

37. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

38. Opérations immobilières réalisées en 2018 - Rapport de synthèse

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

39. Bâtiment sis 17, rue Renan - Déclassement du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la désaffectation du bâtiment cadastré section AM n° 36,

- de déclasser l'immeuble du domaine public communal.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

40. Cession d'un immeuble communal sis 17, rue Renan au profit de la société Néolia

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette cession au profit de la société Néolia ou de toute personne morale s'y substituant, sous réserve du caractère exécutoire de la délibération du même jour relative à la désaffectation et au déclassement du bien,

- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

41. Cession d'une parcelle de terrain Chemin de la Bro à M. Thierry COLIN

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération du 30 novembre 2006 relative à la vente au profit de M. PLAZA,
- d'approuver la cession au profit de M. COLIN aux conditions énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

M. LEUBA, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 37 *Contre : 0* *Abstentions : 12* *Ne prennent pas part au vote : 1*

42. Acquisition à la SCI LES CHARMES II d'une bande de terrain située 18, Chemin des Montarmots

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette acquisition ;
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

43. Déconstruction par Néolia d'un immeuble HLM, avenue de l'Observatoire

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur la déconstruction de ces logements, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 38 *Contre : 0* *Abstentions : 12* *Ne prennent pas part au vote : 0*

44. Projet d'habitat participatif - Vente d'un lot au profit de l'Indivision PERNOTTE, rue de l'Eglise - Modification de la délibération du 28 juin 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des modifications apportées par l'Indivision PERNOTTE à son projet d'habitat participatif rue de l'Eglise,
- d'approuver les nouvelles modalités de cession au profit de cette indivision ou de toute personne morale s'y substituant, aux conditions énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer l'avant contrat de vente ainsi que tout document à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

45. Motion «Pour une ville sans cirque avec animaux sauvages» déposée par les groupes politiques Europe Ecologie Les Verts - Société Civile, Parti Communiste Français - Front de Gauche, Mme ANDRIANTAVY, M. ALLEMANN et M. LEUBA

«Besançon, capitale de la biodiversité, ne peut continuer à accueillir des cirques avec animaux sauvages. Les rapports sur la biodiversité sont alarmants. La communauté scientifique écologie, comme celle pour le Climat, ne laisse aucun doute sur l'état critique dans lequel la faune et la flore se trouvent actuellement. La Faune sauvage en particulier disparaît de façon irréversible. Ces animaux ne peuvent être présentés comme une attraction mais doivent être protégés.

En effet les éthologues et les zoologues ont observé des troubles du comportement, sur les animaux dans les cirques.

La Fédération des Vétérinaires d'Europe en juin 2015 a également déclaré qu'elle recommande à toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux».

Comme la municipalité est garante de la moralité publique et que la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégée par notre constitution, nous demandons que les cirques à animaux sauvages ne puissent plus s'implanter sur le territoire communal de la Ville de Besançon. Des contrôles systématiques devront être pratiqués pour que l'arrêté ministériel du 18 mars 2011 puisse être appliqué à tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune».

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 25 *Contre : 0* *Abstentions : 11* *Ne prennent pas part au vote : 13*

La séance est levée à 20 h 30.

Hôtel de Ville, le 21 mai 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 22 mai 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Valérie LESOUEF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Communications diverses

M. LE MAIRE : Bonjour à tous. Chers amis, je vais vous demander un petit instant de silence et d'attention, puisque, au nom du Conseil Municipal, je voudrais remettre à deux Bisontines émérites, en votre nom à toutes et à tous, la médaille d'honneur de la Ville, tout d'abord à Chantal DUVERGET qui connaît bien la maison puisqu'elle a été Conseillère Municipale de 1989 à 1995.

Chantal DUVERGET, vous portez un nom familier, puisque Chantal et Jean-Claude DUVERGET sont des personnalités bien connues ici à Besançon. Jean-Claude a été proviseur et Chantal a siégé au Conseil Municipal de 1989 à 1995. Philosophe de formation, elle se tourne rapidement vers des études d'histoire de l'art et obtient un doctorat en 1997. Dès lors, son sujet de recherche essentiel va s'inscrire dans la durée et en fait très vite la spécialiste de la donation George et Adèle BESSON qui honore notre Musée, des œuvres et des artistes collectionnés par cet immense donateur de notre Musée.

Les publications qu'elle leur consacre sont, en ce domaine, des références devenues -on doit le dire, même si votre modestie doit en souffrir- incontournables. L'un de ses derniers livres en date, paru en 2018, traite de la correspondance entretenue par George BESSON et Henri MATISSE, avant celui qu'elle a consacré récemment à la Franche-Comté vue par les peintres. Ses recherches l'ont amenée, pendant toutes ces années, à entretenir des relations étroites avec tous ceux qui avaient croisé le chemin des BESSON et je crois, plus particulièrement avec sa veuve, disparue il y a quelques années. Et c'est l'un des mérites majeurs qui nous font honorer ce soir Chantal DUVERGET. Elle a suscité, pour la bibliothèque, plusieurs donations pour lesquelles la plus importante est sans conteste l'arrivée ici de toute la correspondance reçue par George BESSON, plus de 1 000 lettres d'artistes dont beaucoup sont illustrées avec MATISSE, BONNART ou SIGNAC.

À côté de ce fonds prestigieux d'œuvres, encore, 200 lettres de BESSON, 300 photographies arrivées ici grâce au legs fait par MM. Menez et Gay. Donc pour son engagement intellectuel et la promotion savante qu'elle n'aura cessé de faire de nos collections, et pour tous ces enrichissements essentiels qu'elle aura suscités, il était, je crois, bien normal, que la Ville de Besançon honore ce soir Chantal DUVERGET en lui remettant, en votre nom à toutes et à tous, la médaille d'honneur de la Ville de Besançon.

(*Applaudissements)*

Chère Chantal DUVERGET, je vais donc vous remettre, au nom du Conseil Municipal, cette médaille de la Ville de Besançon, car je crois que vraiment, vraiment vous l'avez bien méritée. Au nom de tout le Conseil Municipal et de toute la Ville, merci pour ce que vous avez fait et que vous continuez à faire pour notre Ville.

(*Applaudissements)*

Mme Chantal DUVERGET : Bonsoir à tous. Je remercie Monsieur le Maire pour ses propos élogieux et je suis sensible à l'honneur que me fait la collectivité en son nom. Cette recherche dont il est question ici représente 25 ans de ma vie. C'étaient des moments passionnants, mais j'ai conscience qu'il faut passer le témoin, et c'est le sens de cette donation. J'aimerais que d'autres, à partir de ces documents remis à la bibliothèque pour le fond BESSON, puissent continuer à travailler sur le sujet, avoir un regard nouveau sur le sujet, et j'espère que ça rendra encore la Ville de Besançon plus connue. Si j'avais un message à donner, dans le prolongement de la donation de George BESSON aux musées nationaux, je dirais que ce que je fais est tout à fait modeste, c'est pour l'art et pour le peuple. Merci.

(*Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Ma chère Eveline TOILLON, on connaît ton nom parce qu'on a déjà lu beaucoup de livres signés Eveline TOILLON. On a tenu aussi à t'honorer ce soir. Tu n'es pas née à Besançon, tu es issue d'une famille de Strasbourg, puis ton père fut professeur de météorologie à la Faculté d'Alger. Il offre des petits travaux à un jeune étudiant, reçu dans la famille tous les dimanches, et qui apprendra à nager à Eveline enfant, c'était tout simplement Albert Camus.

De la même façon, Eveline a été pressentie pour être le modèle de Jeanne d'Arc par un sculpteur un peu connu, Paul Belmondo, ami de son oncle et parrain, Jacques Bouteron, critique d'art. Arrivée à Besançon en 1980, où son mari Christian, ingénieur -que je salue- prend la direction de la prévention du bâtiment et des travaux publics ; elle va faire carrière à France 3 et écrire ici de très nombreux ouvrages. Le premier est devenu une référence «Les rues de Besançon» en 1984. 11 suivront, études historiques sur la Ville, la Citadelle, l'horlogerie, ou même des romans dont l'intrigue se situe ici, dans notre Ville, dans ta Ville, à Besançon.

Eveline donne régulièrement de nombreuses conférences et participe très activement aux travaux de Renaissance du vieux Besançon et de l'académie. Tout cela aurait suffi pour que la Ville l'honore de sa médaille d'honneur, mais elle vient -ça va dans le sens d'ailleurs de ce que vient de dire Chantal DUVERGET- avec une très grande générosité, d'offrir au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie un chef d'œuvre, un somptueux tableau de famille, le portrait de Thérèse Gaugiran-Nanteuil, par le célèbre peintre Charles Gleyre. Cette œuvre spectaculaire qui complète parfaitement nos collections du XIX^{ème} siècle est désormais en face d'un autre portrait de femme, par Jean-Léon Gérôme, un des ornements de notre salle du XIX^{ème} siècle.

La Ville de Besançon tient à te remercier, à remercier Christian, ta famille pour ce don. La Ville de Besançon et son Conseil Municipal ne pouvaient donc qu'honorer et remercier Eveline TOILLON pour toutes ses actions enthousiastes en faveur de la promotion de notre Ville, de son patrimoine, ainsi que pour sa générosité et sa contribution à l'enrichissement de nos collections. Merci, au nom de tous. Merci Eveline (*Applaudissements).*

Je te remets cette médaille gravée à ton nom, car tu l'as bien méritée, la médaille de la Ville de Besançon.

Mme Eveline TOILLON : Merci infiniment (*Applaudissements).*

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, on les applaudit et elles peuvent assister au Conseil Municipal de ce soir, si elles le veulent. Vous ne voulez pas rester ? C'est dommage, je pensais que vous alliez rester.

La séance va donc démarrer. Nous avons le quorum. La séance est ouverte. Je voudrais accueillir André PIERRE qui est le nouveau Directeur des Services à la population. C'est une figure très connue à Besançon puisqu'il a été en poste déjà depuis quelques années à la Région de Franche-Comté, et dernièrement il a été le Directeur général de la ComUE. Donc soyez le bienvenu, cher ami.

Je voudrais, en ouvrant cette séance, avoir d'abord une pensée et vous dire que je suis porteur d'une triste nouvelle. C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris, il y a deux jours, le décès de Birgit WALLBORN, Directrice de la mission Vauban du réseau des sites majeurs Vauban à la Citadelle. Elle était arrivée il y a peu, ici, donc à Besançon, venant de Bourgogne. La maladie l'a emportée très vite, en quelques jours. Pascal CURIE me représente à ses obsèques. Nous garderons en mémoire non seulement son humanité, son profond sens de l'engagement et du collectif, mais aussi son éternel, perpétuel enthousiasme, avec son petit accent qui était si sympathique à entendre. Nous avons donc une pensée particulière pour sa famille et pour ses deux jeunes collègues de la Citadelle qui se retrouvent maintenant à la tête du réseau Vauban, et que bien sûr nous aiderons dans leur tâche difficile.

Je voudrais aussi, dans le cadre de l'hommage national qui vient de leur être rendu, que nous manifestions notre reconnaissance aux deux jeunes gens, deux soldats français, deux commandos de marine, deux héros : Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO. Dans un drame qui avait déjà coûté la vie à un guide touristique béninois, ils ont poussé le sens du devoir et du professionnalisme à l'extrême. Ils ont payé de leur vie la libération d'otages, dont deux Français, une Coréenne et une citoyenne américaine. C'est à des hommes comme eux, comme à l'ensemble de nos forces armées, de gendarmerie et de police, que nous devons -il ne faut jamais l'oublier- une part de notre sécurité et de notre liberté. Je vous propose donc, en leur honneur à tous, d'observer une minute de silence.

(*Minute de silence)*

Je vous remercie.

Vous savez que dans ce Conseil Municipal il n'y a pas de propos liminaires, sauf cas exceptionnel. Je pense donc qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas ne pas dire un mot concernant les Vaîtes. C'est une opération très importante qui est stoppée, vous le savez. Les travaux d'aménagement de l'écoquartier des Vaîtes sont stoppés. Le Tribunal Administratif a suspendu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2019 autorisant une dérogation environnementale et la réalisation de mesures compensatoires. Tout ceci est bien sûr très technique, je ne rentrerai pas dans les détails. Sachez simplement que notre aménageur, Territoire 25, a choisi de faire appel en cassation devant le Conseil d'État, car si nous devions en rester là je pense que cela serait très délicat pour l'avenir de notre Ville.

Laissez-moi, à ce moment précis de mon propos, vous livrer quelques réflexions personnelles, que nous avons partagées, pour beaucoup, avec la majorité, au cours des derniers exercices, au cours de ces 15 dernières années lors des Conseils Municipaux. Il y a en effet 15 ans que le Conseil Municipal a choisi d'aménager cette zone prévue à l'urbanisation par Robert SCHWINT, et que notre Conseil Municipal, depuis ces quinze années, a toujours, toujours validé ce projet -je ne dis pas la totalité, mais à la majorité et quelquefois même à l'unanimité- ce projet, élément fort de notre projet urbain de Besançon.

Première réaction, il faut mettre fin aux constantes critiques selon lesquelles il ne faudrait pas construire à cause d'un trop fort taux de vacance du parc privé et public. Ce sujet est un sujet de débat permanent que nous avons eu en 2014, en 2015, en 2016, maintenant. Nous savons par exemple que dans les programmes livrés demain, 17 mai, à Vauban, par deux constructeurs locaux : SMCI et Alterimmo, je crois savoir qu'il n'y a pas de vacance sur les 92 logements. Les études de deux cabinets spécialisés et des cabinets nationaux, Adequation et Guy Taieb, plus INSEE, démontrent aujourd'hui que nous manquons de logements.

La réalisation de logements a pour objectif de stabiliser la population et d'accompagner la démographie. Il y a des familles qui ne trouvent pas à Besançon des logements de qualité à des loyers abordables, économes en énergie et avec une typologie adaptée aux demandes des familles que nous voulons faire vivre, rester vivre à Besançon. Il n'y a donc pas adéquation entre la demande et l'offre actuelle. La conséquence est une stabilité, voire une baisse de la population de Besançon, et par ricochet un accroissement de la population en périphérie lointaine, voire très lointaine, avec tous les problèmes que l'on connaît, étalement urbain dans les campagnes, trajets polluants, coûteux, impact environnemental important, difficultés pour le pouvoir d'achat. Et pour Besançon, le manque de logements attractifs se traduit donc aussi, vous le savez, par un vieillissement de la population, par une certaine forme de paupérisation de la Ville centre, car il y a une offre inadaptée aux recherches des ménages, qu'ils soient en location ou en accession à prix abordable.

D'ailleurs, je ressortais cette note d'analyse de décembre 2018 de l'INSEE, qui disait que 83 300 ménages supplémentaires à loger d'ici 2030, malgré une population qui n'augmente pas en Bourgogne-Franche-Comté, c'est la note de l'INSEE. Pour Besançon donc, ce manque se traduit par un vieillissement de la population, une paupérisation de la Ville centre, une offre inadaptée aux recherches des ménages, je viens de le dire. Le point d'équilibre est estimé à 500 - 550 logements par an, simplement pour conserver sa population existante, pas pour en acquérir une nouvelle, pour la conserver. Nicolas BODIN donnera les chiffres tout à l'heure de la vacance selon comme on la calcule. Si on fait la moyenne entre ce que dit l'ADIL et ce que dit l'INSEE, on est aux alentours de 7 %, donc loin des 9,8 % que l'on voit par ailleurs. Il faut d'ailleurs savoir que les chiffres qui sont utilisés, c'est n-3, donc ce sont les chiffres de 2015 que nous avons, à une période d'ailleurs où des grands ensembles immobiliers commençaient à être rendus vacants pour leur destruction, je pense entre autres aux 408.

Deuxième réaction, une Ville qui ne construit plus est une ville qui meurt. Aujourd'hui, c'est le projet d'écoquartier des Vaîtes qui est stoppé, c'est la production de logements éco responsables, de logements pour des familles, des logements pour recréer des parcours résidentiels. C'est la création de nouveaux jardins familiaux, la construction même d'une nouvelle école dont nous devons poser la première pierre prochainement. Demain, qu'est-ce que cela sera ? Va-t-on s'attaquer aux autres opérations durables en cours d'aménagement ? Je pense aux Planches Relançons, aux logements situés de l'autre côté des voies ferrées à Viotte, rue Nicolas Bruand, à la deuxième phase de construction de l'écoquartier Vauban.

Alors peut-être que nous n'avons pas été assez pédagogues. Oui, nous devons d'abord expliquer que s'il y a effectivement des logements vacants, ce sont, je le répète, en grande partie, des logements inadaptés de par leur typologie, des petits logements peu adaptés pour répondre aux attentes d'aujourd'hui en matière de surface, en matière d'ensoleillement, en matière de consommation énergétique. Je vous pose cette question : y a-t-il de la vacance dans le neuf ? Quand j'interroge celles et ceux qui vendent du neuf à Besançon, non, il n'y a pas de vacance dans le neuf, si ce n'est de la vacance traditionnelle entre le moment où on finit l'immeuble et le moment où on commence à le réhabiliter, il n'y a pas de vacance dans le neuf.

Le rôle d'un Maire est de prévoir, de planifier, d'envisager demain, après-demain, et je dirais même après après-demain. Notre industrie se porte bien, malgré ce que j'entends dire. Les carnets de commandes sont pleins, nous sommes en moyenne deux points de moins en dessous de la moyenne nationale, notre secteur tertiaire aussi. Et s'il y a une fuite d'habitants vers la deuxième, troisième, quatrième couronne, moi je pose la question : Que doit faire le Maire ? Que doit faire le Conseil Municipal ? Est-ce qu'il doit attendre que les choses se passent ? Voir partir sa population, donc son dynamisme ou réagir en construisant selon un plan que nous avons, un plan d'aménagement urbain, en répondant aux demandes de la population pour l'inciter à rester à Besançon, et pour ceux qui y arrivent, de s'y installer définitivement.

Ce matin j'ai encore rencontré une entreprise qui vient s'installer à Besançon, on parle beaucoup de terrain, beaucoup de main-d'œuvre aussi et on parle aussi de la qualité de la vie, de la qualité de la Ville. Et dans ces critères, quelque chose qui compte très fort, c'est le logement. Et on me pose presque chaque fois la question : quelle est la situation du logement à Besançon, du logement que l'on va pouvoir acheter ou louer pour des collaborateurs qui viennent d'ailleurs. Cela, je le constate chaque jour et vous aussi je pense.

Avec les Conseillers Municipaux, depuis 15 ans nous n'avons pas été des élus fatalistes regardant leur Ville décliner en perdant des habitants. J'ai choisi -j'ai envie de dire nous avons choisi ensemble- un projet urbain avec aux Vaîtes un tram, une école nouvelle pour rééquilibrer tout l'Est de Besançon qui en a besoin. Vauban est un écoquartier, Viotte, avec le pôle multimodal, sans oublier Les Hauts du Chazal, et demain, j'espère, Les Planches Relançons. Oui, notre choix est une politique volontariste et écoresponsable, parce que nous devons rester attractifs.

Alors par rapport aux Vaîtes, je vais aussi le redire parce que j'ai entendu beaucoup de choses qui sont fausses, et sur lesquelles, j'imagine, Nicolas BODIN pourra revenir. L'objectif de la Ville, avec ce quartier, c'est quoi ? Ce n'est pas de bétonner, c'est d'ouvrir de nouveaux parcours résidentiels, c'est donner une alternative à l'habitat existant dans le secteur Est. Notre objectif est de proposer une offre d'habitat varié, et de qualité, en mettant sur le marché de nouveaux logements abordables, c'est-à-dire pour tous les budgets, permettant de reprendre un véritable parcours résidentiel. La volonté des élus de la Majorité municipale est de proposer, effectivement, la possibilité, si on le souhaite, bien sûr, d'habiter en ville, ou aux portes du centre-ville, sans débourser un prix énorme, et accéder à de nouveaux logements neufs ou réhabilités selon son budget, et répondre ainsi aux attentes des familles et des jeunes ménages, des seniors, des primo accédants, même si on est une famille nombreuse.

Notre objectif c'est d'organiser aux Vaîtes un quartier avec un cœur, un cœur de quartier avec des commerces de proximité, services, et un bon niveau d'équipement public en matière de services à l'enfance notamment, dans l'objectif d'y accueillir les familles avec leurs enfants. C'est pour cela d'ailleurs que nous allons reconstruire cette école.

Je veux dire aussi que ce projet est le fruit d'une démarche partenariale avec des objectifs clairs. La Ville a toujours eu une même volonté d'insérer ce projet urbain dans son environnement paysager, tout en préservant l'identité naturelle des sites. Je rappelle que sur 23 hectares il y a 7 hectares qui sont construits, le reste, ce sont des travers, une roselière et d'autres choses.

Et je rappelle aussi que par rapport à cela, nous ne l'avons pas fait seuls, nous l'avons fait avec un architecte urbaniste de grand talent qui s'appelle François GRETHER. La colline des Bicquey et le creux du vallon sont des éléments forts, verdoyants, avec un long passé de maraîchage. Le rapport à ces éléments naturels était la base des projets. J'insiste, ça reste la base des projets. Nous allons aménager, dans le respect du cadre paysager existant, avec des activités maraîchères historiques, je crois même savoir qu'une ou deux serres sont en train de se réinstaller, avec des jeunes maraîchers pour faire de la culture urbaine, du maraîchage urbain, et de ce fait une voie verte et des fortes ambitions en matière d'énergie renouvelable, de développement durable, d'espaces partagés.

Besançon est une Ville qui, aujourd'hui et peut-être encore plus qu'hier, veut compter avec ses écoquartiers, où développement durable et transition énergétique sont et demeurent une priorité. C'est pourquoi il faut souligner que nous avons toujours souhaité inscrire ce quartier dans une démarche de développement durable, et à ce titre poursuivre la labellisation de nouveaux quartiers que nous construisons. Suite à la demande de M. le Préfet, nous avons renforcé les zones de compensation. Si on nous demande de les renforcer encore, nous le ferons car nous voulons effectivement que Besançon garde cette qualité de Ville durable dont nous sommes si fiers. Mais nous devons continuer à avancer. Nous ne pouvons pas régresser. Tout ne doit pas se construire d'un seul tenant. Nous sommes aux Vaîtes, dans la première phase de chantier de l'écoquartier qui, je vous le rappelle, comporte 23 hectares. Une offre de logements en accession et en location sera donc, à terme, je l'espère, construit pour tous les budgets, au sein de petits collectifs, d'habitats intermédiaires ou d'habitats individuels denses. Voilà notre projet que je voulais vous rappeler rapidement. Je passe la parole à Éric ALAUZET.

M. Éric ALAUZET : Merci Monsieur le Maire. Vous avez raison, il est important que nous prenions un peu de temps autour cette question et de ce projet des Vaîtes. C'est un débat qui mérite d'être dépassionné et de s'extraire d'une vision binaire et somme toute sommaire, pour ou contre, que certains semblent tout particulièrement affectionner. Chacun en aura compris les motifs qui ne relèvent, à l'évidence, pas de l'intérêt général, mais davantage de tactiques politiciennes.

Un constat qui, au moins, fait consensus, ce projet soulève de nombreuses et légitimes interrogations. Notre responsabilité, à nous élus, n'est pas de sombrer dans la surenchère, mais bien d'aborder ce dossier de manière apaisée et raisonnée, ce qui suppose de prendre en compte tous les paramètres et non un seul, et trouver ainsi le bon point d'équilibre entre logements, l'objectif, faut-il le rappeler -et vous l'avez fait, Monsieur le Maire- étant de permettre à chacun d'habiter à Besançon, aménagement et équipement, qualité de vie, écologie, mais aussi questions citoyennes et démocratiques qui doivent être elles aussi profondément renouvelées et intégrées à toutes nos réflexions.

Ce préalable étant posé, peut-on aujourd'hui envisager que ce projet des Vaîtes conçu dans ses grandes lignes il y a une quinzaine d'années, et donc avec les données socio-économiques, urbanistiques et réglementaires de l'époque soit engagé sans que chacun le connaisse bien, et sans que des évolutions puissent être possibles ? Clairement la réponse est non. Non, d'une part parce que le fil a peut-être été perdu depuis la naissance du projet il y a 15 ans. Je l'indiquais lors d'une brève intervention de paroles ici-même il y a quelques semaines, et non, d'autre part, en raison des évolutions dans la société, en particulier la prise de conscience de l'importance de la biodiversité, et l'aspiration croissante à la nature en ville. Je me réjouis d'ailleurs que ce combat que je porte depuis toujours soit désormais partagé par tous.

Il ne s'agit pas de nous déjuger, au contraire, soyons fiers d'avoir été novateurs, car oui, la notion d'écoquartiers, celle qui a pu nous séduire alors marquait une rupture dans la façon de concevoir la Ville en y intégrant les enjeux du développement durable, du climat, de la consommation d'énergie, de la qualité de vie, de la nature, et même de la production alimentaire sur place. Disons-le, jamais on avait pris autant de soin à penser aménagement et environnement. Souvenons-nous qu'il y avait déjà eu ce débat écologie contre écologie, moins de pollution par les transports, et moins de nature en Ville.

En cet instant, le débat doit-il se résumer à un choix binaire entre ne rien changer ou tout changer ? Une autre voie existe, celle de la démocratie renouvelée. Cet exercice impose de nouvelles méthodes, une capacité d'écoute mutuelle, une plus grande fluidité et diffusion de l'information, des outils de travail adaptés, une interaction permettant l'appropriation mutuelle des enjeux et des contraintes. Nous ne devons pas hésiter à reposer certaines questions comme celle du besoin de logements. Oui, il faut plus de logements pour le même nombre d'habitants, et nous manquons de logements privés pour les familles, mais les choses évoluent vite. Le développement économique et démographique est peut-être moindre que prévu, le phénomène de décohabitation des classements des familles se ralentit, la vacance doit régresser, tout en veillant à ne pas saturer le marché immobilier, ce qui suppose vraiment de travailler très finement et d'être en capacité de nous adapter en permanence aux réalités du moment. Il faut savoir progresser, évoluer, mais il ne faut pas sous-estimer le danger d'une démocratie d'opposition systématique à tout projet d'urbanisme. Elle est bien réelle, elle n'est pas souhaitable.

Du fait de la procédure judiciaire, nous avons un peu de temps devant nous, mettons-le à profit pour faire le point et échanger. Pourquoi ne pas nommer des experts indépendants et incontestés qui permettraient de lever le moindre doute en matière de biodiversité, puisque c'est le motif essentiel retenu par le Tribunal Administratif ? Chaque partie pourrait ainsi s'engager à respecter les préconisations émises par ce Comité, et nous pourrions alors collectivement soutenir un beau projet de développement pour notre Ville, partagé

avec les habitants, celles et ceux qui y vivent aujourd'hui, et celles et ceux qui souhaitent y vivre demain. Car ne l'oublions pas, il s'agit bien de permettre à tous nos concitoyens, quels que soient leurs revenus, de choisir d'habiter à Besançon, tout en se dotant de toutes les garanties en matière d'environnement et de biodiversité. N'opposons pas l'un à l'autre, mais parvenons au contraire à l'un et l'autre. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Je tiens juste simplement à rappeler que ce projet a été fait par un architecte qui s'appelle François GRETHER, qui a un cabinet d'écologie dont le nom m'échappe, avec des écologues qui ont effectivement déjà vérifié tout cela, et qui avait conduit à un certain nombre de préconisations que nous avons donc respectées.

Cela dit, si on doit d'aller plus loin, on ira plus loin, mais toutes ces précautions-là -Nicolas pourra le rappeler- ont été prises. Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : Merci Monsieur le Maire. Vous nous proposez donc un débat…

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas vraiment un débat, c'est de répondre à…

M. Pascal BONNET : Oui.

M. LE MAIRE : Je ne pouvais pas ne pas ouvrir le débat là-dessus, vous êtes d'accord ?

M. Pascal BONNET : Oui, bien sûr, vous ouvrez le débat mais ce n'est pas un débat tout à fait…

M. LE MAIRE : Oui, allez-y !

M. Pascal BONNET : Je voulais déjà, avant tout, associer le groupe, comme je pense tous les groupes, à vos propos liminaires d'hommage et de deuil, mais aussi d'accueil du nouveau collaborateur de la Ville dont j'ai apprécié la qualité au Conseil Régional, et aussi saluer les deux Bisontines remarquables que vous avez décorées tout à l'heure, et plus spécialement évoquer Chantal DUVERGET pour avoir partagé avec elle, comme Jean-Claude, de nombreux combats, tant politiques que culturels, et je pense que Jean-Claude DUVERGET aura peut-être un jour aussi cette médaille, l'avenir le dira.

Donc je voulais dire ces quelques mots avant de venir plus sur les Vaîtes, c'est un sujet extrêmement tendu, extrêmement complexe. Il y a déjà eu des débats de longue date ici, il y en a eu un au dernier Conseil Municipal, mais je n'avais pas pu être là donc je suis heureux de pouvoir répondre à certaines choses, parce que je me souviens avoir entendu Christophe LIME rappeler que les oppositions qu'il avait pu y avoir dans le passé, en particulier avec le soutien d'élus d'Opposition de l'époque, portaient sur le souci des propriétaires de l'époque, et non pas sur des questions d'environnement, de biodiversité.

Or, ces éléments-là étaient là aussi à l'époque, et les propriétaires privés en question, et les maraîchers étaient justement des garants de la protection du site et de la biodiversité puisque, aujourd'hui, il y a une réalité de biodiversité présente qui est menacée. Donc les propriétaires privés ont dû être vigilants, et nous avons, nous, tendance souvent à faire confiance aux propriétaires privés aussi pour ménager un site.

Alors, vous faites un pari, on a déjà eu des débats d'urbanisme centrés sur cette question, vous faites le pari de voir venir et revenir de nombreux Bisontins à Besançon, ce qui est honorable et ce qui ne peut qu'être espéré. Mais c'est un pari et il n'y a pas de garantie absolue que ces logements, à l'avenir, seront remplis. Éric ALAUZET vient lui-même de dire que des évolutions sociologiques mettaient les chiffres en question.

Donc vous faites un pari et vous faites un pari en privilégiant les constructions nouvelles sur de nombreux sites, au détriment peut-être d'un soutien plus accru aux propriétaires de bâti ancien, qui sont quand même des bâtiments importants pour l'image de la Ville, et qui peuvent contribuer aussi, plus qu'ils ne le sont actuellement, au développement de la démographie.

Et donc vous faites d'une part ce pari en centrant sur les constructions nouvelles, mais en plus, il y a cette question des Vaîtes qui est un élément parmi d'autres, et vous dîtes : «*il y a une opposition qui viendra par la suite sur d'autres zones*». La plupart des zones que vous envisagez ne rencontrent pas notre opposition, et ne rencontrent pas autant d'opposition dans la Ville. On a, sur l'idée de logement à Saint-Jacques aussi une certaine perplexité, voire une opposition, mais sur de nombreux choix qui ont été faits vous avez eu notre soutien et vous avez notre soutien. Mais sur les Vaîtes l'opposition est ancienne. Elle n'est pas le fait des politiques, elle est le fait de beaucoup de Bisontins sur le secteur et hors du secteur, et on voit qu'encore

aujourd'hui vous êtes en difficulté parce que vous êtes, d'une certaine manière, entêtés sur ce projet, que vous avez été amenés à mettre la Préfecture en situation de difficulté vis-à-vis du Tribunal Administratif, pour une zone verte dans une ville qui est quand même vigilante sur la biodiversité. Donc il y a quand même un problème majeur, et il faut, à mon avis, le traiter avec plus de sens de la démocratie, et avec plus de sens de l'intérêt réel de la Ville. Voilà, Monsieur le Maire, merci.

M. LE MAIRE : (Inaudible) …en difficulté sur le problème de l'environnement, et je rappelle d'ailleurs que l'arrêt du Tribunal Administratif, ce n'est pas ça, il parle surtout d'intérêt majeur de construire des logements ou pas. C'est ça le vrai sujet, le mot «écologie» doit apparaître une fois, je veux dire aussi qu'il y a beaucoup d'espèces protégées et que nous avons fait une multitude de réunions dans le secteur, et nous avons toujours dit ce qu'il en était.

Concernant les bâtiments au cœur de Ville, vous avez raison, mais c'est pour cela que nous avons une opération Cœur de Ville qui vise effectivement à réhabiliter, à accélérer la réhabilitation d'habitats anciens en cœur de ville. Et vous savez très bien où il y a beaucoup de logements en difficulté, c'est entre autres quand il y a un magasin, le logement au-dessus. Ce sont des T1, des T2. Je ne dis pas qu'il n'y a pas besoin de ce type de surface là à Besançon, oui, bien sûr il faut réhabiliter le centre-ville, lui redonner de la vie, faire battre ce cœur de l'Agglomération. Mais il faut aussi quand même faire en sorte… -parce que les personnes qui partent, j'en ai interrogé depuis, parce qu'on en parle beaucoup -il y a même des élus dans cette salle qui ont fait eux-mêmes l'expérience-, ces personnes me diset : «*Mais nous, on aimerait bien rester à Besançon. On ne veut pas une grande maison avec 15 ares autour, on voudrait un petit collectif ou de l'habitat en bande. Qu'est-ce qu'il y a ?* » Je vais vous poser une question : par exemple, aux Montboucons il y a ce type d'habitat qui a été fait là-bas, un très beau quartier près de l'école des Montboucons. Combien y a-t-il de logements vacants là-bas ? Zéro. Ça a été vendu tout de suite. Au Vallon du Jour est-ce que les gens sont malheureux là-bas ? C'est ce type-là que nous voulons mettre en place. Il faut que dans une Ville, effectivement nous puissions toutes et tous, quand on le veut, avoir une offre qui répond à la demande. Il faut qu'il y ait une adéquation entre la demande et l'offre. S'il n'y a pas cette demande, que se passe-t-il ? Vous le savez très bien, les personnes partent, elles vont aller à 20 - 30 km pour acheter une maison moins chère ou construire moins cher parce que le terrain sera moins cher. Et en plus, comme cette offre de logements se fait rare sur Besançon, quelle est la conséquence ? Ça va faire automatiquement augmenter le coût des loyers, ce qui au fond n'est pas bon. Bien sûr, il ne faut pas tout opposer.

Et puis je vous rassure, on n'a pas la capacité de construire des logements en permanence et tout le temps à un stade accéléré. Quand les spécialistes disent qu'il faut 5 à 600 logements par an, minimum, pour maintenir à l'équilibre, c'est la moyenne où nous sommes aujourd'hui, il va manquer du logement. Et moi je veux ne pas être le Maire qui aura conduit Besançon au déclin. Je veux tout sauf ça. Et je crois qu'aujourd'hui, effectivement, on ne se rend pas compte effectivement de cette difficulté que nous sommes en train d'évoquer aujourd'hui. Je pense que là-dessus, effectivement, il ne s'agit pas de s'arracher les yeux sur ce sujet mais de regarder.

Je dis que si des modifications peuvent être là encore pour améliorer, nous le ferons, comme nous l'avons toujours fait. Mais je ne laisserai pas dire que nous n'avons pris aucune précaution, toutes les précautions ont été prises.

M. Thibaut BIZE : Je pense que la difficulté qu'on a autour de ce débat sur le projet des Vaîtes, c'est qu'il faut qu'on essaye aussi de le penser à l'échelle d'un bassin de vie, et pas seulement de ce quartier-là.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Thibaut BIZE : Moi, j'ai découvert un chiffre assez récemment qui laisse songeur : en cinq ans, la population périurbaine de Besançon a grandi 10 fois plus vite que celle de Besançon, c'est-à-dire qu'on a un phénomène d'étalement urbain massif qui concerne, sur ces cinq dernières années, à peu près 3 000 habitants, donc à peu près l'équivalent -pour donner une idée- de la population de Thise, et donc ça, on peut pas dire que ça n'a pas de conséquences. Vous connaissez un petit peu, je comprends aussi très bien les intentions de ces personnes qui vont vers l'extérieur chercher un type d'habitat que pour l'instant ils ne trouvent pas à Besançon, en tout cas, pas dans des gammes de prix qui pourraient leur permettre.

Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que chaque habitation individuelle, en moyenne dans notre région, c'est à peu près 1 250 m² de surface utilisée. Donc si ces 3 000 personnes qui sont prévues dans le projet d'écoquartier des Vaîtes, qui est prévu, je le rappelle, sur 24 hectares dont 7,4, je crois, sont urbanisés, le reste, c'est du parc...

M. LE MAIRE : 7,3.

M. Thibaut BIZE : Si ces personnes allaient habiter en extérieur sur principalement massivement l'habitat individuel, c'est 130 hectares qu'il faudra artificialiser. Donc à un moment, effectivement, il y a un problème. Ce projet d'écoquartier des Vaîtes pose des difficultés sur des questions de biodiversité, mais s'il ne se fait pas les problèmes sur la biodiversité dans le périurbain seront 15 fois plus importants. Donc aujourd'hui la question ne se pose pas en termes de quel est le projet qui n'aura pas d'impact du tout -malheureusement on en est à penser ça- mais quel est le projet qui réglera le plus de problèmes, et en tout cas qui réglera plus de problèmes qu'il n'en crée.

Ce projet a aussi l'avantage de pouvoir répondre à un certain nombre de critères. Moi, si je regarde par exemple les préconisations du réseau action climat sur l'étalement urbain, il préconise de mettre en avant des programmes de petits collectifs et d'habitats diversifiés, densifiés à proximité des centres-villes, et des axes de transport en commun, tout en prévoyant d'y mettre du logement public pérenne, c'est-à-dire qu'on ne revend pas plus tard, parce que sinon on va encore refaire monter les prix et on va se retrouver avec le même problème, des gens qui vont acheter plus loin. Donc aujourd'hui je pense que cette question-là il faut la poser sur l'ensemble de l'Agglomération.

Les conséquences, on le sait, en termes d'artificialisation de surface, je vous ai dit, 130 hectares, en termes de création de réseaux nouveaux, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on va construire une maison dans un lotissement, il faut tirer les câbles, les tuyaux qui vont aller jusque là-bas, et y compris les routes. Et ça, on ne peut pas dire que ça soit sans conséquence écologique. Le trafic lié aux déplacements domicile/travail entre Besançon et l'Agglomération a augmenté de 4 % ces cinq dernières années.

Donc à un moment, oui, il faut faire des choix, on ne peut pas rester devant le phénomène de l'étalement urbain sans rien faire, je pense qu'il faut le prendre à bras-le-corps. Le projet des Vaîtes, avec ses imperfections, y répond en grande partie, et je pense qu'à un moment il faut sortir un petit peu de la démagogie et reprendre la réalité en face. Ces personnes qui vont habiter en extérieur, à travers ce projet-là, on leur permet de pouvoir habiter, y compris les personnes dans des logements sociaux, et ça je pense que c'est aussi extrêmement important.

M. LE MAIRE : Eh bien moi, je suis tout à fait d'accord, je n'ai rien à rajouter ni à retirer à ce que tu viens de dire. 130 hectares et là 7,3 hectares, faites le compte. Vous parlez de la CAGB, voilà, c'est la courbe des vacances de la CAGB. Vous voyez, nous, on est au milieu, là, on est à 4 et quelque % de vacance. Quand on dit qu'il y a 10 fois plus de personnes qui sont parties habiter à l'extérieur, c'est vrai. Il y a un autre chiffre que révèle un observatoire, c'est qu'à Besançon 35 % sont propriétaires, c'est-à-dire de catégories de gens de classe moyenne, 65 % dans la périphérie. Ça indique bien aussi qu'il y a une certaine forme de population qui ne trouve pas sa place ici, comme le disait Thibaut BIZE et qui veut aller à l'extérieur. On doit bien sûr aussi développer la périphérie et la première couronne, mais quand on va à 20 ou 30 kilomètres, surtout avec la voiture, une voiture, deux voitures, les coûts, c'est vrai qu'on se doit de construire ici pour ceux qui le veulent. Mais il ne s'agit pas de construire des maisons avec, au milieu, la petite maison au milieu de 15 hectares de gazon. Ce n'est pas ça. Regardez, allez voir ce qui s'est fait aux Montboucons, maintenant on appelle ça des carrés dans lesquels on met quatre appartements, un parallélépipède qu'on coupe en quatre, il y a de la maison en bande, de la maison de ville. Les gens tout simplement y sont heureux. Et en fait, c'est bien ce que nous cherchons, c'est qu'ils soient heureux en ne gaspillant pas. Je ne laisserai jamais dire ici qu'on est des bétonneurs. Je sais bien qu'il y en a qui veulent me couler dans le béton, j'ai vu ça sur les murs de la Ville mais quand même ! Donc on n'est pas des bétonneurs, on est la capitale française de la biodiversité, on veut rester une Ville responsable, une Ville éco responsable. Et je partage donc totalement l'avis qui vient d'être donné.

M. Ludovic FAGAUT : Par rapport à ce débat, effectivement on en a parlé lors du dernier Conseil Municipal. On peut vous reprocher une chose, à vous et à votre majorité, quand vous avez pendant 15 ans un dossier qui balbutie, un dossier qui crée des tensions inutiles, un dossier qui crée de la discorde sur un secteur, c'est qu'à un moment donné il y a quelque chose à faire et qu'il faut certainement se remettre autour de la table. D'ailleurs, c'est ce qu'on vous avait demandé dernièrement au mois de mars, c'est de se remettre autour de la table pour pouvoir discuter et rouvrir le dossier pour travailler avec les gens du secteur et les habitants locaux. Donc on peut vous le reprocher et on peut vous reprocher cet aveuglement du bon sens dans lequel vous auriez dû aller pour écouter et être plus attentif sur les habitants du secteur.

Et un point sur lequel on ne peut pas être d'accord, si vous regardez le rapport du Tribunal Administratif, alors effectivement on parle des espèces protégées, de la protection des milieux, donc tout ce qui touche la biodiversité. Mais quand vous parlez des logements, le Tribunal Administratif a bien retenu un point majeur, c'est que le quartier ne répond pas à un besoin impératif majeur d'intérêt public pour bâtir à nouveau sur le secteur de la Ville de Besançon.

Alors j'entends ce que dit Thibaut BIZE, et l'analyse est plutôt pertinente dans comment vous avancez la démarche. Néanmoins, c'est un dossier qui balbutie depuis trop longtemps, trop de temps perdu, et je pense que ça fait un moment que vous auriez dû nous écouter, puisqu'on vous a demandé solennellement de pouvoir l'arrêter et arrêter ce dossier, plutôt que de prendre un revers par le Tribunal Administratif, parce que c'est quand même un revers que vous subissez de la part du Tribunal Administratif, pour pouvoir remettre tout le monde autour de la table. Dommage que vous ne nous ayez pas écoutés.

M. LE MAIRE : Alors ce que je veux quand même vous dire, c'est que s'il y a un quartier sur lequel on a beaucoup discuté, beaucoup concerté, s'il y en a un, un seul à Besançon, le maximum, c'est bien Les Vaîtes. J'ai fait moi-même des dizaines de réunions avec l'Adjoint de l'urbanisme de l'époque, c'était Michel LOYAT. Nous avons fait des dizaines de réunions. Nous en avons refait depuis aussi, depuis 2014. Beaucoup de réunions ont été organisées. Vous savez très bien sur quoi portaient les problèmes, ce n'était pas sur les quartiers, c'était sur le prix des terrains, parce qu'il ne faut pas non plus venir dire maintenant : «…*vous n'avez pas écouté les gens, ils ne voulaient pas ça*». C'était le prix des terrains. Pour la plupart des terrains ça a été négocié à l'amiable, je tiens quand même à le dire.

Pour le logement public, tout cela a été négocié à l'amiable. Il y a eu deux cas qui sont allés jusqu'en cassation et la Cour de Cassation nous a donné raison. Il reste donc un quart maintenant sur une parcelle de quelques ares. Pour tout le reste, nous avons réglé les problèmes. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'expropriation de fond, même pas, je ne pense pas. Tout cela a été fait dans le consensus. On a même autorisé le maraîchage à poursuivre… Nous avons acheté le terrain et nous le laissons exercer son activité pendant une dizaine d'années pour lui permettre de terminer son activité maraîchère. Donc ça a été fait, on a beaucoup écouté. On a même mis en place une maison d'information ; malheureusement vous savez le sort qui lui a été réservé par je ne sais qui.

Je n'attendais pas de votre part que vous disiez que vous étiez satisfaits, effectivement c'est un caillou dans la chaussure du Maire, bien sûr. Mais est-ce qu'on doit se réjouir ? Il ne faut pas se réjouir que ça me gêne, ce qu'il faut surtout constater c'est que là on met en péril le développement de notre Ville et ça c'est très ennuyeux. C'est très ennuyeux parce que quand on veut venir travailler à Besançon, quand on veut venir implanter une industrie, il faut que derrière il y ait des logements neufs et adaptés, pas des logements qui vous obligent à aller à 5 - 10 - 15 - 20 - 30 - 40 voire 50 kilomètres.

Mme Anne VIGNOT : Pour essayer de ne pas redire un certain nombre de choses déjà dites d'ailleurs dans les débats précédents, et aujourd'hui encore, par contre, juste je voudrais rectifier quelque chose. Le Tribunal Administratif, on est bien d'accord, n'a pas décidé, il n'a pas pris ses décisions sur la question de la biodiversité, mais question sur la légitimité à construire.

M. LE MAIRE : Oui, je sais.

Mme Anne VIGNOT : Non, mais c'est parce qu'Éric ALAUZET tout à l'heure parlait de biodiversité, alors que la question était sur la légitimité de construire ou pas.

Donc je trouve effectivement que Thibaut nous a fait une très belle démonstration des questions qu'il faut qu'on se pose aujourd'hui, et l'intérêt par contre de la question posée aujourd'hui à partir des Vaîtes, c'est bien que Les Vaîtes posent plusieurs questions. Elles posent la question de la densification, mais à quelle échelle ? L'échelle d'une ville ou d'un bassin de vie ? La réponse, c'est un bassin de vie, sinon, on ne répond pas à des problématiques d'étalement urbain.

L'autre question est la suivante : Faut-il envisager une densification extrêmement importante ou envisager que dans notre tissu urbain on laisse vivre un certain nombre d'espaces qui ont des spécificités ? La question des Vaîtes soulève la question de sa spécificité. C'était le maraîchage, et c'était pour cela d'ailleurs que ces questions-là étaient posées, alors soit à partir de la question du prix, puisque c'était une question de dédommagement à ce moment-là, mais aujourd'hui la question se pose autrement. Bien sûr c'est un dossier qui a pris du temps, parce qu'effectivement il était émaillé de différents combats qui ont été menés pour des enjeux différents, mais aujourd'hui la question est celle-ci : «L'agriculture urbaine, quelle place lui réserve-t-on et comment envisage-t-on le dialogue avec les citoyens qui sont impactés -pas ceux qui vont

habiter- ceux qui habitent déjà dans ce quartier-là ? Ça c'est quelque chose qui est aussi très nouveau comme démarche.

Donc il est bien évident que depuis quelques mois nous avions demandé aussi à Europe Ecologie Les Verts qu'une réflexion soit menée et qu'il y ait un retour auprès de la population, puisqu'on a vu très clairement des questions se poser très spécifiquement.

Je tiens à revenir sur une des questions posées, celle de la biodiversité ordinaire, parce que malheureusement aujourd'hui, en matière d'aménagement du territoire, on ne parle que de réglementaire. Or aujourd'hui les citoyens s'intéressent à quelque chose de beaucoup plus large. Ils sont confrontés à des messages très forts qui consistent à entendre et voir l'effondrement des populations animales et végétales, avec une volonté de s'intéresser à reprendre ce rapport-là homme/nature, y compris dans la ville. Ça veut dire que les citoyens se demandent si aujourd'hui les propositions qui sont faites intègrent bien toutes ces dimensions-là. Or, pour l'instant les citoyens se posent encore des questions et je suis désolée mais je pense qu'il est nécessaire qu'on retourne les voir, que l'on pose l'ensemble de ces questions-là et qu'on leur réponde très clairement question par question, parce que leurs questions sont précises et elles méritent d'avoir des réponses. Et les réponses on va les apporter non seulement sur cette parcelle, sur ce secteur-là mais elles se posent sur l'ensemble des parcelles qui sont amenées à être construites. Chaque parcelle pose la question de la biodiversité, pose la question des logements sociaux, pose la question de quel aménagement on veut faire dans une ville du XXI^{ème} siècle.

Et donc il faut absolument qu'on retourne auprès de l'ensemble de ces citoyens, parce que désormais ce n'est plus seulement les questions des Vaîtes qui sortent, c'est que les gens s'interrogent sur ce que ce dossier a soulevé.

Donc nous voudrions pouvoir apporter très clairement des réponses.

Je voudrais juste rappeler qu'effectivement le premier axe du plan biodiversité c'est comment lutter contre la question de l'artificialisation des sols. Donc effectivement, encore une fois, Les Vaîtes ont une spécificité, c'est une zone de maraîchage, une zone avec des sols particuliers. Et donc il y a eu une réponse urbanistique qui ne semble pas répondre à toutes les questions et les attentes. Il suffit de retourner voir les gens, on n'a pas besoin d'avoir 50 000 experts. On a des réponses biologiques, on a des laboratoires de recherche sur notre territoire. Donc allons-y, voyons les citoyens, posons-leur les questions de biodiversité qui sont posées, posons des questions de circulation de l'eau, posons des questions de logements sociaux, posons la question de déplacement et d'étalement urbain. Et on a les réponses, elles sont là. Et si on n'en a pas, parce qu'il y a encore un certain nombre de secteurs sur lesquels on voit qu'il y a encore des failles, eh bien travaillons.

Moi, je voudrais juste revenir sur ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, on ne peut pas répondre en surface. On ne peut pas dire : «*Tant d'hectares conviennent… permettent d'éviter tant d'hectares*», parce que quand on parle de biodiversité, il faut parler de : «*Est-ce qu'on entame le fonctionnement du milieu naturel sur lequel on veut construire ?».* Et c'est à ces questions-là qu'il faut répondre, mais le Tribunal Administratif n'a pas statué là-dessus. Il a statué sur la question de l'urbanisation. Et Monsieur BONNET, vous avez raison, il faut qu'on envisage, et je pense que c'est quand même largement fait, et de la rénovation en centre-ville et aussi de nouveaux quartiers, et la solution des villes aujourd'hui, elle ne peut pas être unique, c'est dans la diversité de l'habitat que l'on doit pouvoir aller, et de plus en plus fortement, parce que les gens attendent de vivre autrement. Ils attendent de la Ville autre chose, et c'est peut-être aussi pour ça qu'ils vont en périphérie.

Donc toutes ces questions sont posées mais il ne faudrait pas qu'on s'enferme juste dans une logique des Vaîtes. C'est bien la question du PLU -et on en reparlera dans ce Conseil Municipal- qui est posée aujourd'hui et je tiens à demander à ce que l'on retourne auprès des citoyens pour répondre très tranquillement et très clairement aux questions qui sont posées.

M. LE MAIRE : Vous savez, je vais aussi dire une chose, c'est qu'un écoquartier comme celui-ci, c'est l'occasion certainement même d'améliorer la biodiversité, d'améliorer tout ce qu'il y a comme espèces vivantes sur le terrain. Parce que là on s'imagine que les Vaîtes c'était une immense prairie, un immense gazon régulièrement coupé. Moi j'ai des photos des Vaîtes avec des cabanes en tôle rouillée, des campements, des décharges sauvages, des déchets. Les photos sont à votre disposition, on peut vous les montrer, vous verrez. Ce n'était pas un vaste espace, une vaste belle prairie régulièrement coupée. Par certains endroits, c'était quasiment… je ne veux pas dire un gros mot, mais quelque chose d'incroyable. Donc tout ça c'était vrai.

Quand on parle des Vaîtes, c'est quoi demain aussi ? C'est un projet avec des modes doux, des circulations douces, c'est un projet où on parle beaucoup de la Roselière, vous avez vu dans quel état est la Roselière actuellement ? C'est la remise en état de la Roselière. C'est la création de noues pour faire en sorte qu'on puisse absorber l'eau, qu'on puisse créer des zones humides. C'est tout ça le quartier des Vaîtes. Mais de cela personne n'en parle. On s'imagine que je suis aux commandes d'un engin de terrassement et on veut urbaniser les Vaîtes, bétonner les Vaîtes, ce n'est pas ça. C'est exactement le contraire que je veux faire. C'est rendre à ce quartier cette liaison incroyable avec la colline des Bicquey, une trame verte, je le répète : 7 hectares sur 23 hectares, quand même, rappelez-vous cela.

Et il ne faut surtout pas que ce débat devienne un débat politique. Je sais bien qu'en disant cela je fais des vœux pieux, parce que quand même, dire qu'il n'y a pas un peu d'instrumentalisation politique là derrière quand même serait de ma part bien naïf.

M. Laurent CROIZIER : Monsieur le Maire, il faut bien reconnaître que ce projet, dès sa création il y a plus de 15 ans, a créé de la frustration et de l'incompréhension de la part des habitants du quartier. On peut comprendre la frustration quand on se voit exproprié, et c'est tout à fait normal qu'on exprime du mécontentement de se faire exproprier, je pense qu'on peut le comprendre.

Je pense tout à fait normal d'exprimer aussi un mécontentement qu'entre le terrain, qu'on soit exproprié, on se le fait racheter à un tarif très, très modique quand la parcelle d'à côté est multipliée par 10, 20 ou 30. Donc je peux comprendre qu'il y ait beaucoup de frustration et puis reprendre l'argument de Mme VIGNOT, mais qui n'est pas récent pour moi, qui était dès le départ, c'est-à-dire qu'on avait des habitants qui ne sont pas impactés par le projet mais qui habitaient dans une zone qui était la campagne à la Ville. Et aujourd'hui, on allait leur créer un projet où ils allaient se retrouver dans une ville, mais pas au sens où eux l'avaient eu auparavant.

M. LE MAIRE : Mais vous savez, Monsieur, je vais juste vous couper une seconde, il y a 50 ans ou 60 ans, là-bas, il n'y avait aucune maison, il n'y avait aucun habitant là-bas, il n'y avait que des maraîchers. Et celles et ceux qui se plaignent aujourd'hui qu'on va leur prendre leur campagne, la Ville, que se serait-il passé si, il y a 50 ans, on nous avait interdit de venir là au milieu des champs de poireaux ?

M. Laurent CROIZIER : Alors après, c'est l'évolution d'une Ville, moi je peux le comprendre. On sait qu'un environnement, à un moment T, dans une ville, sera très différent à un moment «T+10», «T+20», «T+30».

M. LE MAIRE : Laurent, il y a 20 - 25 ans, les Tilleroyes, la Combe Saragosse ce n'était que des champs.

M. Laurent CROIZIER : Mais… mais en tout cas, nous, pour ce contexte, pour la méthode et vous avez parlé de manque de pédagogie, mais pour l'absence d'explication de la cohérence globale de la politique urbanistique de la Ville que les élus Modem, et y compris dans le précédent mandat, s'étaient soit abstenus, soit opposés.

En tout cas, moi, je ne crois pas un instant ceux ou celles qui diront ou qui diraient : «*Élisez-moi et moi je reviendrai sur le projet*». Compte tenu des investissements déjà réalisés, je crois que tout cela n'est pas sérieux.

Et puis effectivement, ne soyons pas dupes de l'instrumentalisation politique ou politicienne qu'il y a derrière tout ça. Il y a un mélange des genres en tout cas qui ne me semble pas très sain dans le débat aujourd'hui.

Maintenant, sur la question écologique, parce que le recours porte quand même sur une dérogation qui permettait d'envisager la destruction de l'habitat d'une vingtaine d'espèces, vous en aviez parlé au dernier Conseil Municipal, c'était une surface relativement restreinte, je ne sais plus combien, une vingtaine d'ares, je crois…

M. LE MAIRE : Non, la mare faisait 1,5 m² je crois.

M. Laurent CROIZIER : Ou quelque chose comme ça. Moi, je crois que parfois il faut savoir reculer pour mieux avancer. Et si dans ce projet il y a une surface qui pose souci, pour des questions écologiques et qui est à préserver, je crois qu'il faut tout simplement l'isoler, qu'il ne faut pas s'entêter, qu'il faut reprendre le projet, l'isoler, et il n'y aura absolument plus aucun problème.

M. LE MAIRE : Mais… Mais…

M. Laurent CROIZIER : Vous pourrez après poursuivre.

M. LE MAIRE : Monsieur CROIZIER, c'est exactement… d'abord la surface n'a pas été détruite, elle a été reconstituée, donc elle existe déjà, c'est une petite surface. Il y avait -je crois je dis de mémoire, mais on peut me corriger- une vingtaine d'arbres qui pouvaient abriter des espèces peut-être de chauves-souris, me dit-on. Donc ça a été effectivement pris en compte pour retrouver d'autres endroits. Pour la mare, il y avait une mare ou deux mares, mais c'est une surface très réduite, qui ont été reconstituées. Il ne s'agit pas effectivement de mettre en péril les 20 espèces sur le secteur mais de les reconstituer et de les déplacer.

M. Laurent CROIZIER : Mais alors, si, je ne comprends pas le choix du Tribunal Administratif. Si cette zone…

M. LE MAIRE : Parce que le choix du Tribunal Administratif…

M. Laurent CROIZIER : Si cette zone a été isolée et protégée ou reconstituée, je ne comprends pas la décision du Tribunal Administratif.

M. LE MAIRE : Vous me permettrez de ne pas commenter la décision du tribunal.

M. Laurent CROIZIER : Non, mais j'ai le droit de dire que je ne la comprends pas.

M. LE MAIRE : Oui, mais surtout qu'il n'est pas intervenu, le jugement ne porte pas là-dessus, il porte sur le fait de l'intérêt majeur de construire plus de logements.

M. Laurent CROIZIER : Pas tout à fait. Le tribunal estime, dans son jugement, qu'un projet d'aménagement de construction d'une personne publique ou privée est susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leur habitat ne peut être autorisée, à titre dérogatoire, que s'il répond par sa nature, et compte tenu notamment du projet urbain dans lequel il s'inscrit…

M. LE MAIRE : A intérêt majeur.

M. Laurent CROIZIER : … a une raison impérative d'intérêt public majeur.

M. LE MAIRE : Voilà, c'est ça.

M. Laurent CROIZIER : Donc il y a bien une question écologique aussi. Elle est bien liée d'une certaine façon.

M. LE MAIRE : Bon écoutez, moi ce que je vous propose, on laissera le tribunal répondre.

M. Laurent CROIZIER : Exactement. Simplement, voilà…

M. LE MAIRE : Voilà, on ne va pas faire un débat ici ce soir.

M. Laurent CROIZIER : L'autre conclusion, c'est qu'il faut savoir parfois reculer pour mieux avancer. Donc en tout cas, reprenez le dialogue, reprenez le projet, mais avancez sur votre projet.

M. LE MAIRE : Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme.

M. Nicolas BODIN : Bien, merci de me donner la parole. Je vais donc essayer de repositionner l'ensemble du débat et de faire un peu la synthèse des différents échanges, en répondant notamment à un certain nombre de questions puisque pas mal de choses ont été dites.

Il faut toujours se rappeler que l'urbanisme est une discipline extrêmement longue et que les projets durent à peu près une quinzaine ou une vingtaine d'années. Donc lorsque l'on parle d'un quartier comme les Vaîtes, on a l'impression que demain, ou à la fin de l'année, il y aurait potentiellement 1 000 logements qui seraient positionnés à cet endroit-là. Ce n'est pas le cas, c'est un projet qui durera à peu près une quinzaine d'années. Donc toujours avoir à l'esprit le temps long de l'urbanisme.

En même temps, il doit toujours y avoir une volonté politique, et là, je vais répondre à M. FAGAUT. Vous nous parlez de bon sens. Moi, si j'écoute le bon sens, globalement, au quotidien, je ne signerais jamais aucun permis de construire, une évolution fondamentale de notre société, c'est que je constate que nos concitoyens ne souhaitent pas voir leur environnement proche être modifié au nom de l'urbanisme. Sur tous les permis, à chaque fois, quasiment, j'ai des recours gracieux, arguant de tel ou tel paramètre. Et j'ai même reçu dans mon bureau, récemment, une personne qui m'expliquait qu'il ne comprenait pas pourquoi globalement j'allais faire venir une trentaine de logements dans son proche voisinage. Sauf que cette personne, il y a 30 ans, est devenue le voisin de gens qui eux étaient là il y a 50 ans.

M. LE MAIRE : Bien sûr, oui, c'est ce que je disais.

M. Nicolas BODIN : Et donc si je rentre dans ce raisonnement-là, on ne construira strictement plus rien sur la Ville de Besançon, ce qui ne veut pas dire globalement qu'il faille faire n'importe quoi, et la Ville de Besançon avait un projet voie, un projet urbain sur les 15 prochaines années, notamment pour donner de la visibilité à tous les acteurs de l'immobilier, et également pour anticiper le développement et maîtriser le développement de notre Ville.

Il faut imaginer qu'en 1998 par exemple, en Conseil Municipal, a été décidée la création de la future zone des Hauts du Chazal. Nous sommes en 2019 et la zone n'est toujours pas terminée. Et à un moment, au début du mandat, si vous avez vu, on a repositionné le quartier comme un campus ouvert, c'est-à-dire qu'à un moment, on s'est interrogé sur le fait que par rapport à l'ambition initiale, qui est celle d'avoir un quartier accueillant des familles, globalement on ne trouvait plus de personnes qui souhaitaient venir. Donc on l'a repositionné comme campus ouvert. Ça veut dire que, autant l'urbanisme est une discipline qui dure très longtemps dans le temps, autant quasiment au quotidien, on réévalue nos projets. On m'a parlé de production de 800 logements par an. Oui, effectivement, dans les analyses antérieures du SCoT, il était prévu 800 logements par an, sauf que très rapidement on a vu que l'évolution démographique de la Ville et de l'Agglomération n'était pas celle qui était initialement prévue, et c'est pour cela qu'on a repositionné, recalibré notre chiffre sur 500 logements par an. Donc il n'y a aucune raison de la part et du Maire, et de l'Adjoint, et de l'Adjoint et du Maire, de construire des logements qui seraient sans aucune vocation, mais qui seraient totalement vides.

Imaginez maintenant, puisque l'économie de l'immobilier est celle-ci, à partir du moment où l'on met le premier coup de pioche, il faut que vous ayez à l'esprit qu'au moins 50 % des logements sont déjà vendus. Et même certains grands groupes nationaux maintenant imposent d'avoir 100 % des logements désormais vendus avant même de mettre un coup de pioche, ce qui d'ailleurs pose quand même un autre problème, notamment par rapport au rôle des banques, puisque je crois que la notion de risque doit également être inhérente à leur type d'activité. Un quartier comme Vauban, que l'on va inaugurer demain, puisque les premiers habitants vont arriver, depuis plus d'un an l'ensemble des logements sont tous vendus.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr.

M. Nicolas BODIN : Sur Les Hauts du Chazal, vous pouvez y aller, tout est déjà vendu depuis très longtemps. Je veux dire qu'on n'a pas de raison, nous, de produire du logement, simplement pour se faire plaisir.

Sur Besançon Ville verte, Besançon, 6 500 hectares, Ville la plus verte de France, ça va durer encore des décennies, puisque la forêt de Chailluz est intégrée dans le périmètre de cette ville-là, et à chaque fois on a toujours pour objectif, s'il y a une demande de dérogation, de continuer à préserver ce caractère vert de la Ville. Si l'on est capitale 2019 de la biodiversité ce n'est quand même pas un hasard. Si potentiellement on peut accueillir l'année prochaine le congrès national de la ligue de protection des oiseaux, ce n'est pas un hasard non plus. Donc je pense que Besançon est une Ville verte très profondément et ça demeure dans son ADN.

Sur l'arrêté qui a été rendu par le juge, contrairement à ce que dit Éric ALAUZET, il ne porte pas sur la biodiversité, il porte sur la notion d'intérêt majeur. La notion d'intérêt majeur n'est pas une notion inhérente au Code de l'urbanisme, c'est une notion inhérente au Code de l'environnement. Et donc le juge se prononce sur ce point-là. Donc là, le Conseil d'État se prononcera sur le fond, d'ici à peu près six mois, et en attendant les travaux sont bien évidemment arrêtés. Donc la décision peut apparaître surprenante, mais enfin c'est la décision du juge, nous, on l'applique. C'est vrai qu'il évoque des notions de démographie. Moi je pense que la notion de démographie, de dynamisme d'une Ville, c'est plus une question politique, de dynamisme politique, de volontarisme politique. Ceci dit, c'est l'arrêté qu'il prend et bien évidemment nous nous y conformerons.

L'un des problèmes que l'on a dans cette Ville, c'est que lorsque le gouvernement décide de supprimer la défiscalisation pour une Ville comme Besançon, créant une inégalité territoriale par rapport à des villes comme Dijon, comme Metz, comme Nancy, comme Strasbourg, comme Lyon, ça nous crée un vrai problème. Et donc en tant qu'adjoint à l'urbanisme, et avec le Maire, on est obligé d'organiser la production de logements post-système de défiscalisation. Ce système-là de défiscalisation existe depuis 1985, et l'ensemble du milieu immobilier marche dans ce système-là. La Ville de Besançon ne sera plus défiscalisée, inégalités territoriales, sauf que visiblement, d'ici 2021-2022 l'ensemble du système de défiscalisation tombera pour l'ensemble des villes françaises.

M. LE MAIRE : Ça ne nous arrangeait pas en tout cas.

M. Nicolas BODIN : Ça ne nous arrange absolument pas, sauf peut-être pour des villes sur lesquelles la tension est vraiment très particulière, comme Paris ou l'Ile de France. Mais donc ça veut dire qu'il nous faut dès à présent imaginer un système post-défiscalisation, et ça c'est extrêmement compliqué.

Ça veut dire aussi qu'en termes de coûts de sortie au m² sur la Ville de Besançon, on est quand même parmi les villes qui sortent des prix au m² parmi les plus chers de France. Il y a un manque de concurrence au niveau local, je l'ai dit de manière extrêmement claire aux acteurs de l'immobilier il y a un mois, et j'espère qu'ils ont compris le message.

Il faut toujours aussi avoir à l'esprit que sur une Ville comme Besançon, 50 % des logements sont occupés par une seule personne, 25 % par deux personnes, et seulement 25 % par plus de deux personnes. Ce n'est pas propre à la Ville de Besançon, c'est le cas globalement dans toutes les grandes villes françaises, parce qu'une évolution de la société, les phénomènes de décohabitation, les familles décomposées, recomposées, jouent à plein.

Ça veut dire que sur une région comme la Région Bourgogne-Franche-Comté, à population constante sur une période comme 2020-2026, il y a une nécessité de produire, pour une même population, 45 000 logements ; 45 000 logements doivent être produits sur l'ensemble de la région, alors que la population elle, n'augmente pas. L'objectif est de produire les bons logements au bon prix, au bon endroit. Et sur l'ensemble des zones qui sont actuellement en développement, que ce soit Viotte, Les Vaîtes, Vauban, Les Hauts du Chazal, on a des produits qui sont complémentaires. L'objectif n'est pas de dupliquer les mêmes produits à des endroits différents de la Ville. Il faut à la fois qu'il y ait un équilibre géographique entre le développement Ouest et Est de la Ville et de l'Agglomération, mais également vers des produits qui soient complémentaires, puisque certains souhaitent habiter en famille avec quelques ares de terrain autour de leur maison, parfois des maisons en bande, développer l'habitat participatif, avoir également des collectifs. Et donc on doit développer au maximum toute la palette de produits possible en terme d'urbanisme. Et la Ville est totalement dans son rôle d'aménageur, si elle ne le faisait pas, mais ça veut dire qu'elle laisserait totalement la place au privé. Donc ça veut dire qu'en terme de prix de sortie et de prix d'acquisition des logements, eh bien là globalement il y aurait une concurrence, mais qui jouerait à plein, et simplement les gens les plus fortunés pourraient habiter la Ville de Besançon, ce qui est totalement contraire aux valeurs politiques qu'on souhaite défendre.

Lorsqu'on parle d'aménagement sur la Ville, l'objectif c'est aussi de localiser des habitants le plus proche possible des lieux de travail, des lieux d'emploi. 80 % des emplois de l'aire urbaine sont localisés sur la seule Ville de Besançon. Donc, laisser des personnes aller habiter en Haute-Saône, chez nos amis du pays de Quingey ou à Fraisans, ça pose problème et jamais l'Opposition ne pose la question aux maires de ces communes-là : comment les Maires gèrent-ils ces nouvelles populations qui, très souvent, souhaitent avoir…

M. LE MAIRE : Le même confort.

M. Nicolas BODIN : …les mêmes avantages que sur la Ville de Besançon en termes d'équipements, de salles municipales, d'activités sportives, etc., etc., sans parler de l'aménagement que nécessitent toutes ces zones en termes d'assainissement, d'eau, etc. ?

Donc pour répondre à Pascal BONNET, ce n'est pas un pari au doigt mouillé que l'on fait sur l'accueil de nouvelles populations, c'est le fait simplement que pour maintenir la population sur la Ville de Besançon, il faut produire 500 logements par an, et c'est une volonté politique. Alors après, on peut être contre. Certains peut-être ici souhaitent que la population de la Ville de Besançon diminue. Nous ce n'est pas notre cas. Au minimum il faut que cette population demeure la même. Et donc oui, il y a un volontarisme politique sur le fait de préserver a minima la population de cette ville-là. Et donc dans le développement d'un éco-quartier

il y a à la fois un aspect environnemental et un aspect social, tout un chacun qui souhaite habiter la Ville de Besançon doit pouvoir le faire suivant ses moyens.

Sur la vacance, la moyenne nationale est aux alentours de 8-9 % et c'est également le cas de la Ville de Besançon, ce qui n'est pas le cas de certaines autres villes. Je cite quelques cas : Montbéliard 11,4, Nancy 11,6, Mulhouse 15,6, Limoges 8,9, Dijon 7,6. Donc ça veut dire que la vacance sur la Ville de Besançon n'est pas supérieure…

M. LE MAIRE : On est dans la moyenne.

M. Nicolas BODIN : …globalement à celle d'autres villes. On est globalement dans la moyenne. Par ailleurs, si vous interrogez des agents immobiliers sur la Ville de Besançon, ils vous diraient qu'en même temps il y a un vrai problème, c'est qu'il n'y a pas de biens à louer sur la Ville à l'heure actuelle. Et donc très rapidement on va se retrouver en situation de crise parce qu'on n'est pas capable d'offrir des logements à la location.

Sur le logement locatif social sur la Ville de Besançon, on est actuellement 31 %. La loi était à 20 % et elle est ensuite passée à 25 % lors du quinquennat de François HOLLANDE. Etant donné qu'on est considéré comme un secteur plutôt détendu, la règle des 20 % s'applique toujours à nous et donc nous, actuellement, on est plutôt à 31 %, donc on est largement au-dessus de ce que préconise la loi.

Sur la notion d'écoquartier, la notion d'écoquartier n'est pas une notion que s'auto-attribue la Ville de Besançon. C'est délivré par le Ministère de l'Environnement, il y a 4 étapes, il y a 20 critères qu'il faut globalement respecter. On est sur l'étape 2.

Et enfin, pour revenir sur le quartier des Vaîtes, comme tout projet, je le disais au début de mon propos, le projet, bien évidemment, évoluera. Le fait par exemple de voir évoluer la part du logement abordable de 15 % à 30 %, c'est une possibilité pour la Ville. Le fait de localiser de manière pérenne l'activité des micros fermes bisontines, c'est une possibilité pour la Ville. Le fait de prendre en compte au cours de ces 10 ou 15 années l'évolution de la population et de la démographie, là aussi, ça peut rythmer, à la baisse plutôt, la production globalement du logement sur l'ensemble de la Ville.

Donc ne croyez pas qu'un projet est définitivement bouclé, à partir du moment où il a été présenté en Conseil Municipal, parce qu'au quotidien -et les services eux le savent bien- il faut constamment revoir notre copie. Moi je suis incapable, par exemple, de vous dire à quoi ressemblera le futur quartier des 408. Ce que je sais, c'est que leurs déconstructions seront terminées en 2022, ensuite il y aura nécessité, effectivement, de réaménager ce quartier-là, mais ça sera en fonction de l'évolution de la population.

Donc l'urbanisme est une science extrêmement dynamique, mais c'est également une science extrêmement longue, et donc, bien évidemment, les projets évolueront comme cela a toujours été le cas, dans la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : On a toujours été effectivement dans le respect de ces principes.

Vous savez, il y a quelques années, nous avons mis en route la zone de Temis. On a fêté les 30 ans dernièrement, les 20 ans, mais les 30 ans du début de réflexion, 30 ans, mais la zone n'est pas terminée. A l'époque, il y a une trentaine d'années -effectivement, j'étais petit, je me souviens quand même- qu'est-ce que nous n'avons pas entendu ? Il y avait des montbéliardes, des chevaux, des moutons, on allait mettre là une zone industrielle. Aujourd'hui, il y a plusieurs milliers d'emplois sur Temis. Peut-être si Robert SCHWINT n'avait pas été un maire courageux et volontaire aurait-il dit : «*On ne fait pas cette zone*». Et où seraient parties ces entreprises ? On parlait tout à l'heure des constructions aux Tilleroyes. Les Hauts du Chazal, c'était aussi une jolie colline verdoyante. On y a construit un hôpital, et maintenant on en fait un des centres français du biomédical et du médical.

Je crois qu'effectivement il faut choisir et comme le disait l'Adjoint de l'urbanisme tout de suite, Nicolas BODIN, effectivement on sait très bien qu'on a intérêt à construire près du lieu où l'on travaille. Et quand on travaille à Besançon, si on veut maintenir de l'activité économique, industrielle et tertiaire sur Besançon, il faut qu'on puisse loger les gens, c'est très simple.

Avant on disait que la Ville roupillait, que la Ville était endormie. Eh bien moi je préfère qu'on dise aujourd'hui que cette Ville est dynamique, qu'elle avance, parce que ce que vous pourriez me reprocher, Monsieur FAGAUT ou Monsieur BONNET, et ce que vous devriez même me reprocher, c'est si on ne faisait rien, si on était inactif, qu'on voie partir les gens vers l'extérieur, et qu'on ne fasse rien. Nous, on veut leur donner envie de revenir ici, et pour qu'ils reviennent ici il faut qu'il y ait du logement, du logement abordable. Qu'est-ce que le logement abordable ? Ce sont des logements qui vont sortir à 2 700-2 800 le m², c'est ça le logement abordable. On veut peut-être mettre de l'habitat participatif aussi, c'est autre chose, peut-être même inventer une nouvelle forme de logement pour permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent construire de pouvoir accéder à la propriété.

Nous avons mis en place aussi un office foncier solidaire. Voilà, tout cela montre que nous avançons. On dit parfois qu'il y a beaucoup de grues, eh bien moi je vais vous dire une chose, je préfère voir une ville où il y a des grues qu'une Ville où il n'y en a pas. Et quand il y a des grues quelque part, ça me rassure, ça veut dire que la Ville bouge, que la Ville se développe et qu'elle ne dort pas.

M. Pascal BONNET : Je serai rapide, mais à partir des différentes réponses que j'ai pu entendre je voudrais quand même repréciser les choses. On ne demande pas à ce que Besançon s'appauvrisse en population. On partage votre souci de voir la Ville se développer. Et quand j'ai dit que c'était un pari, c'est parce que ce n'est pas garanti de succès.

Simplement on considère qu'il y a d'autres moyens pour répondre à cet objectif que cristalliser des débats et une opposition sur Les Vaîtes, alors qu'il y a d'autres sites, pour la plupart des projets que nous soutenons, manifestement vous restez fixé sur ce territoire qui manifestement depuis longtemps vous crée des problèmes. Donc nous, on n'est pas dans l'opposition totale sur ce plan-là, comme sur d'autres plans, on remarque qu'il y a une difficulté et que vous vous entêtez, c'est tout.

M. LE MAIRE : Non, non, moi, je n'accepte pas ça. On ne s'entête pas. La grosse différence qu'il y a, c'est que nous nous sommes aux responsabilités et nous avons la responsabilité de faire avancer la Ville. Vous, vous n'êtes pas dans ce rôle-là, vous êtes dans un rôle de critique, mais à la limite c'est peut-être votre responsabilité.

M. Pascal BONNET : De conseil.

M. LE MAIRE : Oui, de conseil, c'est ça.

Mme Anne VIGNOT : Je voudrais juste revenir sur deux éléments. On ne parle pas de changements climatiques. Aujourd'hui, il faut penser une Ville qui intègre pleinement ces questions-là et sur, par exemple, les critères des écoquartiers qui sont décidés au niveau national, on est largement en deçà des besoins pour rectifier la trajectoire dans laquelle nous nous trouvons. Donc la question aujourd'hui qui est posée dans le futur PLU en particulier, c'est qu'il va falloir être beaucoup plus radical, et en particulier aussi sur la question de la biodiversité.

Je tiens quand même à dire que Les Hauts du Chazal aujourd'hui, j'espère qu'on ne les ferait plus comme ils sont faits aujourd'hui. Aujourd'hui Les Hauts du Chazal c'est quand même extrêmement minéral… On ne peut pas s'enorgueillir de quelque chose qu'on a fait à un moment donné, au vu des résultats qu'on a.

Nous sommes en face d'une crise majeure au niveau climatique, une crise majeure en matière de biodiversité. Donc remettons-nous en cause dans la façon dont on pense l'urbanisme aujourd'hui, le rapport à la nature, la façon dont on se déplace, etc. Il faut que nos nouveaux quartiers prennent en considération, de façon majeure, ce genre de questions. Elles sont légitimes, et pour l'instant on est encore en deçà des réponses qu'on devait apporter. Donc moi je pense qu'il est urgent que l'on mette très fort la pression sur ces enjeux-là et qu'on retourne auprès des citoyens pour montrer qu'on est bien conscient de ce qu'il se passe aujourd'hui.

M. Laurent FAGAUT : Je n'avais pas prévu d'intervenir à nouveau mais quand vous dites que l'Opposition est dans un rôle critique, c'est quand même réduire votre Opposition et un groupe qui a fait un certain nombre de voix aux élections en 2014, à son plus strict attribut. Ce qu'on vous expose ici, que ce soit Pascal BONNET ou moi-même, ou Jacques GROSPERRIN la dernière fois au mois de mars, c'est la méthode. Et quand on vous parle d'entêtement, c'est la méthode. Vous vous entêtez dans une méthode qui n'est certainement pas celle dans laquelle vous auriez dû aller, voilà. Le point n'est pas plus loin. Écoutez-moi quand je vous parle, parce que je n'avais pas l'impression que vous soyez attentif.

M. LE MAIRE : Je vous écoute parfaitement.

M. Laurent FAGAUT : Vous dites…

M. LE MAIRE : Ce que vous ne faites pas toujours, vous, d'ailleurs.

M. Laurent FAGAUT : Quand vous dites… Si, si, je suis un peu comme vous, on arrive aussi à faire parfois plusieurs choses à la fois.

Quand vous dites que vous êtes ravi d'avoir des grues dans la Ville de Besançon, certainement. Certainement qu'on est ravi de voir des grues, ça veut dire qu'il y a une activité, mais pas à n'importe quel prix non plus. Ça, Monsieur le Maire, il faut l'entendre, et ça fait 15 ans que vous ne l'entendez pas, donc votre méthode n'est pas bonne. Et il n'y a pas de honte, à un moment donné, de dire : «*Eh bien, je ne suis pas dans le bon sens*», puisque j'ai été interpellé par diverses associations, par divers habitants, par divers groupes politiques, etc., à un moment donné il faut savoir dire «Stop», on s'est peut-être trompé et donc on remet donc le métier sur l'ouvrage et on recommence. Il n'y a pas de honte à cela. Et ça, vous ne l'avez pas entendu. C'est ça qu'on vous reproche.

M. LE MAIRE : Depuis 15 ans ce projet n'a cessé d'évoluer. Je ne vais pas rouvrir le débat mais nous ne nous mettrons pas d'accord là-dessus. De toute façon je n'ai jamais entendu de votre bouche une seule félicitation pour un projet qu'avait mené à bien cette Municipalité, donc je me suis habitué, ce n'est pas très, très grave.

J'ai envie que la Ville continue à avancer, c'est ça qui m'intéresse surtout. Le reste m'est un peu indifférent.

M. Michel LOYAT : Concernant le changement climatique, il est clair que c'est un enjeu qui est de plus en plus perçu. Pour autant, j'ai le sentiment, en écoutant différentes interventions, que le projet des Vaîtes le prend en compte.

Et je pense -je vais reprendre plus ou moins des formules- penser global, et après, agir concrètement. Penser global, pour les élus que nous sommes, c'est notamment au niveau du SCoT, Schéma de cohérence territoriale, au niveau du Plan local d'urbanisme et ce qui précède le Plan local d'urbanisme, le Projet d'aménagement et de développement durable. Ça s'appelle bien «durable», et maintenant, demain, le PLUI, et ça, c'est vraiment très important. Et dans le SCoT, comme pour le PADD, pour le PLU, pour le PLUI demain, et avec le Plan de déplacement urbain, il s'agit bien de répondre à des enjeux de changements climatiques, en liant davantage urbanisation, logement, équipement, urbanisme de proximité. C'est l'orientation de notre SCoT. Équipement, activité, moyens de transport.

Alors qu'il faille en faire davantage, certainement, certainement ! Et il faut que cela se traduise concrètement, et pour que cela se traduise concrètement -alors c'est une conviction, certains diront peut-être de l'entêtement- mais pour ma part je dirais que c'est une conviction politique. Je pense que les opérations publiques, maîtrisées par la collectivité, que les opérations avec une certaine ampleur, avec une ambition certaine -et Les Vaîtes en font partie- sont plus à même que d'autres que de petites opérations, ou des opérations de moindre envergure et maîtrisées par le privé, sont plus à même effectivement de prendre en compte toutes les dimensions nécessaires pour le changement climatique, mais aussi pour les services à la population, etc.

Et j'ai en tête, puisque j'ai entendu le terme de «balbutiements» depuis 15 ans, et ça pourrait laisser croire ou à croire que depuis 15 ans ce sont les mêmes oppositions. Dans un mandat antérieur, j'ai connu des oppositions, je n'entendais pas beaucoup parler de biodiversité. Et j'ai en tête -je ne l'ai pas apporté mais je l'ai gardé- un document de l'association des Vaîtes ou l'association de défense des Vaîtes, je me souviens plus exactement. En revanche, je l'ai relu récemment. Quelle était la conclusion ? Quelles étaient les demandes ? Il y avait deux demandes, un rejet.

Première demande, c'est que l'urbanisation soit la plus libre possible, c'est-à-dire qu'on laisse aux propriétaires la possibilité de vendre, et de vendre effectivement, dans ce cas-là, à des prix nettement plus élevés. J'ai suffisamment, avec le Maire, été taxé de…

M. LE MAIRE : Spoliateurs.

M. Michel LOYAT : …oui, de spoliateurs, voilà, c'est le terme. Je me rappelle le rouge qui ornait les balcons, etc., et certaines propriétés, n'était pas forcément associé par exemple au mouvement communiste, mais davantage à une colère, notamment par rapport au prix qui était indiqué à l'époque concernant le foncier. Donc ça, c'était une première demande, associée à une deuxième demande. On n'est pas contre, c'est-à-dire on souhaite effectivement quand même qu'il y ait des constructions, d'ailleurs, pour vendre des terrains constructibles, il faut quand même accepter qu'il y ait des constructions, sinon c'est quand même difficile, oui, sous forme de maisons, lotissements, ça convient bien.

Et puis effectivement, il y avait également un développement sur «garder de la verdure», etc. Mais les deux premières demandes ne manquaient pas de cohérence.

Alors on ne refait pas l'histoire, mais parfois je me dis : Mais au fond, il y avait peut-être un moyen de pas avoir trop de difficultés sur Les Vaîtes, c'était de parcelliser les choses, de faire -pour reprendre un terme de promoteur, on «définit des escalopes»- des escalopes, voilà, quelques hectares ici, quelques hectares là. On n'est pas trop exigeant en matière à la fois d'aménagement d'équipements, pas trop non plus concernant les modes de déplacement, quand même un minimum, et puis voilà, on laisse essentiellement le privé faire, et éventuellement on limite au niveau du collectif, on n'impose rien concernant le logement social. Je me souviens quand même…

M. LE MAIRE : Pas trop de logement social.

M. Michel LOYAT : …dans un gymnase, avoir été sifflé parce que j'évoquais le logement social. Une personne disait : «*Mais moi, j'habite ici, je ne veux pas. Je ne suis pas venu ici pour avoir du logement social*».

Donc je pense qu'avec ce type d'orientation, eh bien finalement l'urbanisation des Vaîtes se serait probablement faite. Mais en disant cela je parle de quoi ? Je parle de l'urbanisation qui s'effectue encore aujourd'hui dans de nombreux endroits.

Et ma conviction -je peux me tromper naturellement- c'est que si l'urbanisation des Vaîtes est durablement bloquée, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de construction, y compris sur Besançon, y compris sur Besançon et notamment dans le tissu urbain où il y a moins de contraintes. Vous verrez ici ou là des maisons qui seront achetées, qui seront rasées et qui seront remplacées par des collectifs, ce qui d'ailleurs n'est pas en soi complètement… J'ai le souvenir que dans le Plan local d'urbanisme qui avait été proposé en 2007, et avant dans le Projet d'aménagement et de développement durable -et le Maire s'en souvient bien- au tout début quelles ont été les réactions les plus vives ? C'est que dans certains quartiers il y avait de nombreuses maisons effectivement qui étaient achetées et remplacées par des immeubles effectivement assez hauts, etc.

M. LE MAIRE : J'ai un exemple en tête dont on a beaucoup parlé sur Villarceau.

M. Michel LOYAT : Et précisément, dans les orientations du PLU, il y a une volonté non pas de bloquer l'urbanisation de partout mais de l'organiser davantage.

Voilà, je m'éloigne peut-être un peu des transports, mais au fond je crois que c'est quand même assez lié. Je n'ai pas rappelé -ça l'a été suffisamment- le fait qu'il y a le tramway mais il n'y a pas que le tramway dans Les Vaîtes, il y a toute une réflexion par rapport à la place de l'automobile, par rapport à la place des modes doux, enfin etc., toute une réflexion.

Au fond, j'ai un regret, mais quand je dis que j'ai un regret, ça ne veut pas dire que je pense que les choses sont cuites, négativement. Mais le regret, ou plutôt le message que je voudrais adresser à ceux qui mettent en avant l'écologie, je ne parle pas de ceux qui sont sur des orientations complètement différentes, ceux qui mettent en avant le développement durable, je dis c'est très bien, il faut être exigeant, mais ne ciblez pas que les opérations publiques ou principalement les opérations publiques les plus ambitieuses de ce point de vue, parce que dans ce cas-là les effets pervers seront très forts, l'urbanisation se fera. Elle se fera, mais en dehors précisément de ces opérations qui, elles, ont une véritable ambition.

M. LE MAIRE : Qui, elles, sont contrôlées par nous-mêmes. Oui, bien sûr. Nicolas, et ensuite, on va clore le débat.

M. Nicolas BODIN : Oui, je termine rapidement. Sur le projet initial était prévue une 2 x 2 voies qui traversait de part et d'autre globalement le quartier. Donc là, c'est un signe comme quoi, bien évidemment, bien heureusement, le projet a totalement évolué.

Sur la concertation, donc là on est dans une phase où le dossier est transmis au Conseil d'État, c'est-à-dire que pendant six mois il n'y aura plus de travaux. Il y a déjà des discussions depuis plusieurs mois avec les différents jardiniers, dans le cadre de la relocalisation de l'intégralité des activités de l'ensemble des jardiniers. Donc là on est totalement dans la concertation. Et je rappellerai quand même qu'en ce qui concerne la concertation, il y avait un lieu dédié qui était la Maison du projet.

M. LE MAIRE : Oui, je l'ai dit.

M. Nicolas BODIN : Ce bâtiment-là a été incendié de manière vraisemblablement criminelle à la fin du mois de janvier.

Sur l'urgence climatique, la Ville de Besançon est également dans son rôle lorsqu'elle fait d'ores et déjà des acquisitions foncières par exemple de terrains militaires à Saint-Ferjeux, qui sont potentiellement des zones futures de développement, ou en faisant le choix de classer en zone naturelle 42 hectares qui étaient situés aux Torcols. Et lorsqu'on fera le bilan, lors du Conseil Municipal du mois de septembre, du PLU qui sera fait, le dernier PLU de la Ville de Besançon tel qu'il avait été voté en 2007, eh bien vous verrez qu'entre les engagements pris par les élus ici et ce qui a été réellement réalisé, eh bien, totale concordance entre ce qui avait été initialement prévu.

Sur le PLU, ça sera désormais une compétence de l'Agglomération avec le PLUI, donc j'invite tous les élus et tous les collègues également à s'investir dans les commissions du PLUI et du schéma de cohérence territoriale.

Quant au revirement de certains sur ce dossier, moi je suis quand même un peu étonné, et ce n'est pas à la première difficulté, globalement, qu'il faut tout remettre en cause. Donc ce projet-là, je pense, a un grand intérêt, mais il faut le voir de manière totalement globale et en faire le bilan environnemental et écologique de manière totalement globale, et puis globalement je pense que ce projet aura toute possibilité d'évoluer au cours de ces 15 prochaines années.

M. LE MAIRE : Bien, merci beaucoup. Mais on fera quand même le maximum pour que ça ne dure pas six mois, mais ça peut durer six mois».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 1

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019

«***M. LE MAIRE :*** Le secrétaire de séance sera Christophe LIME».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 2

Désignation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«***M. LE MAIRE :*** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 3

Transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté urbaine

«***M. LE MAIRE :*** Nous avons déjà eu ce débat plusieurs fois ici et en Agglomération. Donc je ne sais pas si on va relancer un débat, puisque là, je dois quand même dire, pour être objectif, qu'au niveau même de l'Opposition, vous avez toujours été plutôt constructifs sur ce sujet. Donc je veux bien qu'on relance un débat, sans quoi je propose qu'on le mette au vote.

Vous savez pourquoi on fait cela, c'est face à l'émergence des 22 métropoles, la transformation en Communauté urbaine de toutes les anciennes capitales régionales, il était nécessaire effectivement que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon devienne une Communauté Urbaine, tout simplement pour pouvoir continuer à rester à la table de celles et ceux qui discutent : Région, État et autres grandes administrations, donc qu'on puisse continuer à jouer un rôle important dans tout le Grand Centre Est. C'est pour cela que nous avons donc proposé que cette transformation se fasse. Elle se fera normalement le 1er juillet.

Je pense pouvoir dire, et j'en suis même sûr, que si ce soir le Conseil Municipal vote comme je le pense cette transformation en Communauté Urbaine, nous aurons d'ores et déjà le nombre suffisant de voix pour faire en sorte qu'elle devienne effective le 1er juillet.

Voilà, je n'en dirai pas plus. Je répondrai à quelques questions s'il y en a, faute de quoi tout cela a déjà été dit et redit à de multiples reprises en Conseil d'Agglo.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, vous l'avez dit très justement, on accompagnera bien sûr cette démarche. On a toujours été favorable à l'évolution de notre intercommunalité parce que nous ne souhaitons pas nous résigner, nous souhaitons bien sûr accompagner cette évolution parce qu'on veut retrouver aussi cette notoriété, et bien sûr une image davantage positive pour le territoire bisontin et grand bisontin.

Cependant on aura, en tout cas, deux points de vigilance sur lesquels on sera très attentif, c'est cette incertitude financière avec l'évolution à venir éventuellement des nouvelles lois de décentralisation. On verra comment cela se positionnera.

Et puis le deuxième point de vigilance sur lequel on pourra bien sûr être très attentif, c'est comment les Communes de l'Agglomération seront positionnées dans le débat au sein de cette nouvelle Communauté urbaine.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Pascal BONNET : Cette nécessité de Communauté Urbaine qui a inquiété au départ dans les Communes, par rapport à l'image de notre Agglomération qui est quand même une Agglomération encore très rurale, est impérative dans la mesure où on a cette funeste fusion des régions qui nous a mis en difficulté, et qu'on est donc, par ce biais-là, en mesure de pouvoir encore rivaliser avec d'autres collectivités du Grand Est.

Ceci étant, je ne comprends pas bien… ou je comprends un peu mais le choix qui a été fait d'appeler cette Communauté Urbaine «Métropole» pour feindre la Métropole sans l'être, au niveau juridique, même si on a les atouts d'une Métropole -c'est un peu la méthode Coué-, pourquoi pas ? Ceci étant, pourquoi pas mettre Besançon Métropole, pourquoi il faut en plus qu'on soit encore grand en étant devenu Métropole. Mais j'ai vu qu'apparemment Besançon Métropole avait été préempté par un parti politique, donc apparemment l'Agglomération ne pouvait plus le prendre.

M. LE MAIRE : Ah non, ça n'a rien à voir.

M. Pascal BONNET : Ah bon !

M. LE MAIRE : Ah non ! Non, Non, Non.

M. Pascal BONNET : Bien, vous me rassurez alors.

M. LE MAIRE : Ça n'a rien à voir.

M. Pascal BONNET : Ceci dit, moi ce qui m'interroge surtout, c'est que j'avais lu qu'il était question aussi d'une marque, qu'on avait fait appel à une étude pour avoir une marque. Donc on a déjà un nom mais on va aussi avoir une marque. Donc est-ce qu'on n'aurait pas pu attendre et rester déjà une Communauté Urbaine, puisqu'on le sera sur le plan juridique, savoir quelle sera la marque avant de voir quel sera le nom…

M. LE MAIRE : Vous pensez bien…

M. Pascal BONNET : …pour qu'il y ait une certaine cohérence.

M. LE MAIRE : Vous pensez bien qu'entre les deux, il y aura une cohérence certaine.

M. Pascal BONNET : J'espère bien, oui.

M. LE MAIRE : Et tout ça sera présenté effectivement à l'endroit où ça doit être présenté, effectivement donc dans l'Agglomération du Grand Besançon.

M. Laurent CROIZIER : Je voudrais simplement exprimer, effectivement, nous aussi notre volonté de vous accompagner sur cette démarche. Je crois qu'en engageant nos Communes vers cette Communauté Urbaine, nous sommes complètement dans notre rôle et dans les missions qui nous ont été confiées, c'est être au cœur des besoins des communes, des entreprises, des associations et des habitants. Et ça va nous permettre effectivement d'afficher nos ambitions comme pôle moteur de Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi au-delà. Voilà pourquoi ne pas saisir l'opportunité qui nous était offerte de transformer nos statuts en Communauté Urbaine eût été pour nous une erreur stratégique.

Maintenant, un statut administratif ne fait pas une politique. Alors désormais il s'agit d'imprimer notre marque, de voir grand, de voir en plus grand, et c'est pour cela que nous n'avons, nous, aucune difficulté à afficher le mot «métropole» à côté de Besançon. C'est affirmer la valeur qui est la nôtre, c'est afficher la grandeur de notre territoire, et c'est nous affirmer comme un territoire d'excellence au même titre que d'autres agglomérations françaises. Et quand il s'agit de nos territoires, de nos richesses, de nos entreprises, je crois qu'objectivement nous pouvons être fiers, et que nous n'avons aucun intérêt à être modestes.

M. LE MAIRE : Oui. De toute façon, je l'ai dit à l'Agglo et je peux le répéter, il y a beaucoup d'exemples où des villes ne sont pas non plus métropoles au sens administratif comme Le Mans par exemple, je pense. C'est Le Mans Métropole, et c'est quelque chose qui a été décidé à l'Agglo et qui effectivement -vous avez raison Laurent CROIZIER- donne aussi l'image de ce que nous voulons pour notre territoire.

M. Thibaut BIZE : Vu que le débat est ouvert, enfin la discussion en tout cas, je voudrais rappeler un petit peu notre point de vue là-dessus. Moi, je pense qu'il faut revenir un peu sur ce qui a motivé cette demande d'un passage en Communauté Urbaine, rappeler la réforme des collectivités territoriales avec la loi NOTRe, et aussi la perte de statut de capitale régionale qui a exacerbé la concurrence avec notre Ville voisine de Dijon.

Dijon demandant un passage en Métropole pour ne pas -je dirais, décrocher- on demande derrière un passage en Communauté Urbaine. Après, je pense qu'on sort un petit peu, au final, du sens des choses. Est-ce que Dijon correspond vraiment à ce que l'esprit de la loi prévoyait quand elle parlait de métropole ? Je ne pense pas. Est-ce que Besançon correspond vraiment dans ce que l'esprit de la loi prévoyait comme Communauté urbaine, la question se pose aussi.

Donc quelque part je pense qu'on a un peu mis le doigt dans une course à l'échalote où tout le monde veut un peu grossir la taille pour continuer à faire parler de lui, et que si on continue comme ça, dans quelques années on sera tous Métropole. Donc voilà le premier problème, on va dire, que cela pose.

Le deuxième problème, c'est qu'un des arguments qui expliquait cette volonté de passer en Communauté Urbaine, c'était aussi des avantages en termes de financement de la part de l'État qui apparemment ne sont plus d'actualité. Donc ça pose aussi un petit peu de souci.

Et le dernier élément sur lequel il faut vraiment qu'on s'interroge, je pense, c'est qu'avec une montée en puissance des EPCI un peu partout, pas forcément que ceux de notre taille, un certain nombre de communes se posent la question de leur utilité, et je pense qu'il y a un vrai mal-être chez les maires des petites communes, sur le rôle qu'ils vont jouer dans les années qui viennent. Je pense qu'on commence à entendre un peu ici ou là que, dans un certain nombre de communes, les Maires ne se représenteront pas, et je pense que dans certaines zones on risque d'être en difficulté pour trouver des personnes qui soient volontaires pour exercer ces responsabilités. Or, on le sait, le Maire, c'est le lien entre l'institution et les citoyens, c'est l'échelon démocratique de proximité. D'ailleurs, le Président de la République l'avait bien compris au moment du grand débat où les maires jouaient un rôle important. Et je pense que dans cette transformation on doit être vigilant, je pense qu'on le sera tous. J'espère en tout cas qu'on le sera tous, à ce que chacun des élus puisse trouver sa place dans les décisions, et qu'on n'aboutisse pas au final dans 10, 15, 20 ans à des superstructures technocratiques dans lesquelles ni les élus, ni les citoyens, n'auront leur mot à dire.

Donc je pense qu'il faut avoir beaucoup de vigilance par rapport à tout ça. Il y a beaucoup de questions extrêmement importantes qui vont se décider dans ces instances. On a eu un débat par exemple sur l'urbanisme tout à l'heure, je pense qu'il faudra veiller à le maintenir aussi dans ces instances, et que tous ces éléments-là doivent être faits de la manière la plus démocratique possible.

M. LE MAIRE : De toute façon, vous le savez, je crois qu'on est certainement la Communauté d'Agglomération qui a le plus concerté. Nous avons eu des dizaines de réunions avec les Maires -Thibaut BIZE vient de le dire-, ils étaient effectivement inquiets, légitimement. Et je crois que ce qu'on a mis en place comme système avec des secteurs, comme système de gouvernance, qui est peut-être un peu compliqué, mais qui en tout cas est très complet, va permettre effectivement de faire en sorte que les communes conservent, avec leurs Maires, leurs voix, et qu'elles puissent se faire entendre car cela est bien normal, et effectivement le Maire c'est l'échelon de proximité donc par excellence.

M. Nicolas BODIN : Deux mots très rapidement puisqu'on a déjà débattu longuement en Agglomération de ce sujet-là. Le bassin de vie, l'Agglomération, c'est vraiment le périmètre pertinent désormais sur des sujets majeurs comme les transports, la rénovation énergétique, l'aménagement du territoire, le logement. Par contre, cela pose quand même deux questions, une question démocratique, c'est-à-dire que les élus communautaires ce sont des élections -je dirais- de troisième tour, donc il n'y a pas d'élections au scrutin universel direct, et je pense que ça va poser un jour un problème. Il faudra bien qu'on le résolve, même si je ne vois pas pour l'instant la solution qui pourrait s'imposer.

Une deuxième question : quel va être le rôle des Maires et des Conseillers Municipaux dans les différentes communes constituant l'Agglomération ? Donc quels objectifs, nous élus bisontins, devons-nous donner à notre Ville dans cette intercommunalité ? Quelle évolution en termes d'attractivité voulons-nous défendre ? Quel type de croissance voulons-nous promouvoir et dans quel but ? Donc le groupe socialiste est favorable à ce passage en Communauté Urbaine mais il y a quand même un certain nombre d'interrogations sur le rôle que la Ville de Besançon doit jouer et doit continuer à jouer comme booster à l'intérieur de cette intercommunalité.

Mme Anne VIGNOT : Je vais dans le sens de ce que vient de dire Nicolas BODIN, c'est-à-dire qu'en fait on est une Communauté Urbaine qui a bien été, finalement, un élément accélérateur en amenant les compétences de la Ville à une échelle supérieure, et cette échelle-là est très pertinente en matière d'aménagement du territoire, sur les enjeux effectivement qui sont ceux de la transition. Je ne vais pas revenir sur les différents termes de cette transition, mais elle est absolument nécessaire.

Ensuite, l'enjeu maintenant, c'est bien celui de la proximité, c'est-à-dire que, au moment où on se pose la question effectivement des liens, des citoyens avec le cœur de là où se fait la décision, il va falloir réinventer, non seulement avec les Maires, mais bien avec les citoyens, comment on adhère à ce projet, comment on a envie de le porter, comment on a envie d'être bien dans ce projet-là. Aujourd'hui, les citoyens veulent être acteurs et il va falloir inventer une gouvernance qui permette ce rôle-là.

Et oui, les Maires ont vu et finalement adhéré à ce projet-là. Pour autant, on entend effectivement beaucoup de Maires qui se disent : «Finalement on est par exemple Maire et on a la responsabilité de la voirie, c'est-à-dire que la voirie ne se décide plus dans la Mairie, elle se décide à la Communauté Urbaine. Pour autant, les responsabilités restent aux Maires. Donc là, ce sont des décrochages assez incompréhensibles et qu'il va falloir qu'on règle. Et bien sûr, l'élection universelle directe, que l'on réclame depuis plusieurs années,

nous Les Verts, je crois qu'elle est d'actualité et il faut absolument que ça devienne urgent que l'on règle ce problème de démocratie.

M. LE MAIRE : Je crois que l'exemple que tu donnes sur la voirie est un mauvais exemple. Oui, je te le dis, puisqu'effectivement c'est un sujet qui a été évoqué. C'est pour cela qu'il y aura des commissions spécialisées dans lesquelles viendront le Maire et l'Adjoint à la voirie, secteur par secteur. La responsabilité, effectivement, sera engagée mais ça sera surtout la responsabilité du Président de l'Agglo… Bien sûr que si, quand ce sont des voies communautaires, c'est la responsabilité du Président de l'Agglomération qui sera engagée.

Effectivement, le sujet dont tu parles a déjà été évoqué et il a été réglé par la mise en place de secteurs qui traiteront -il y en a un pour l'eau et l'assainissement, un pour la voirie-, et ces problèmes de responsabilité seront réglés. Effectivement, c'est l'Agglomération, sur les voies communautaires, qui sera responsable, comme dans les zones.

M. Pascal BONNET : Je voulais juste dire, comme vous dites tout ça…

M. LE MAIRE : Moi je pensais qu'on allait…

M. Pascal BONNET : … une fois n'est pas coutume, je suis assez en accord avec Thibaut BIZE sur la différence entre la terminologie et la réalité urbaine, la réalité métropolitaine et je vous donne acte, Monsieur le Maire, que vous l'avez souhaitée, c'était plus aire urbaine Le Creusot avec Besançon avec d'autres villes au cœur de cette réalité, et Dijon ne l'a pas voulu. Donc il est bien normal aujourd'hui que Besançon s'affirme et exprime des ambitions, et là-dessus vous avez notre soutien.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

M. Éric ALAUZET : L'avènement de cette Communauté Urbaine, et quand on repense à l'histoire du district il y a 30 ans -tu t'en souviens sans doute plus que d'autres, Jean-Louis et avec Paulette on était parti quand même de loin avec un territoire très fragmenté, une grande Ville, des petites communes autour un peu méfiantes-, et aujourd'hui, 200 000 habitants, près de 70 communes qui décident de partager un destin commun sur un territoire, une aventure humaine avec des compétences importantes. Voilà, c'est surtout ça que signifie cette Communauté Urbaine. Dans le même temps ça rejoint un peu ce qu'ont dit les collègues. De la même façon qu'on a besoin de la mondialisation pour régler les grands problèmes internationaux, dans le même temps on a besoin de proximité sur les territoires.

Et la Communauté Urbaine, c'est la même chose, c'est-à-dire que plus on partage ces compétences qui doivent se traiter à cette échelle-là, plus on a besoin de faire extrêmement attention aux territoires qui la composent. Alors c'est vrai que les Maires, les communes périphériques l'expriment fortement, mais aussi dans nos quartiers, c'est-à-dire que nos quartiers, dans la Ville, les communes en périphérie ont besoin, en parallèle, symétriquement et dans le même mouvement, on intègre des compétences à une échelle très large et on a besoin aussi d'exister fortement à l'échelle des micros territoires qui la composent. Et je crois que c'est cette tension entre les deux, la grande et la petite échelle qui fera que notre territoire réussira. Et c'est vrai que tu as eu raison de le rappeler, Jean-Louis, dans ce territoire-là plus qu'ailleurs, il y a eu beaucoup, beaucoup de concertation, beaucoup d'attention qui ont été accordées à l'ensemble des communes et des territoires, et je crois que ça fait la force et la solidité du projet.

M. LE MAIRE : C'est vrai que les premières fois, lorsque j'ai évoqué ce sujet comme étant une possibilité, je n'avais pas senti un engouement, un enthousiasme, mais aujourd'hui un certain nombre de Maires s'en félicitent. Un Maire d'une commune du plateau m'a même dit : «*Un jour, on se félicitera que la compétence voirie soit prise par l'Agglomération*». Et on voit bien aujourd'hui, avec les demandes qui sont faites en matière de voirie, en matière d'eau et d'assainissement, parce que la Communauté d'Agglomération a déjà quand même permis… Par exemple, l'eau et l'assainissement va permettre, par des systèmes de solidarité, de faire en sorte -on parlait de développement durable, d'environnement tout à l'heure- que l'ensemble des communes soient au même niveau, certes sur une échelle de 10 ans, mais elles seront donc au même niveau, en matière de voirie aussi.

Et moi je pense, à cet instant, à un certain nombre d'amis aujourd'hui disparus, et je n'étais pas forcément à cette place-là quand on en parlait, mais s'ils voyaient le chemin parcouru effectivement entre les années 80 et aujourd'hui, je crois que même moi on me l'aurait dit, je ne le croirais pas. Vous voyez, même le Maire de Roche-lez-Beaupré assiste à tous nos Conseils tellement ça l'intéresse. Je vous remercie.

Donc je mets au vote ce rapport pour la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Je vous remercie, c'est un grand moment pour Besançon et pour l'Agglo et la Communauté Urbaine. Je vous remercie de ce vote unanime qui est un bon signe pour le dynamisme de notre territoire. Bravo.

(Applaudissements)».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 4

Soutien de la Ville à la restauration de Notre-Dame de Paris

«***M. LE MAIRE :*** Donc j'ai effectivement souhaité que nous puissions manifester, par un geste citoyen, notre soutien lors de la reconstruction de Notre-Dame de Paris. J'avais, dans un premier temps, souhaité un soutien financier, mais il apparaît que le soutien financier étant largement acquis, ce n'est plus nécessaire. Ce que je propose -mais je ne suis pas le seul à l'avoir fait, beaucoup de Maires de Franche-Comté l'ont fait- bien sûr, ce sont des chênes, des beaux chênes, nous en avons beaucoup dans nos forêts. Je propose donc qu'effectivement nous puissions, afin que celui qu'on appelle le roi des forêts, ces chênes qui ont poussé dans le territoire, une dizaine, je rappelle, qui ont grandi sur notre territoire, puissent demain être, si besoin, au cœur de Notre-Dame de Paris, pour que ça soit la présence du cœur de la Franche-Comté dans ce qui est le monument le plus visité de France.

Donc je vais proposer un vote de 10 chênes. Effectivement on ne pourra pas les vendre mais je pense que ce n'est pas du tout un geste anodin, c'est pour montrer notre soutien effectivement à ce monument.

Et si vous le souhaitez d'ailleurs, je pourrais vous dire, concernant le soutien de notre patrimoine, parce que j'ai vu que beaucoup s'interrogeaient là-dessus, j'ai des chiffres très précis et je pourrais vous dire combien effectivement, depuis 2001, la Ville de Besançon a contribué à la sauvegarde de tous les patrimoines. C'est plusieurs dizaines de millions d'euros, donc j'ai les chiffres là, et les détails si vous le souhaitez.

M. Pascal BONNET : L'incendie de Notre-Dame a créé une émotion très forte dans tout le pays, pour des tas de raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir, et vous avez bien naturellement, comme beaucoup de chefs de collectivités à l'époque, exprimé la volonté de soutenir la reconstruction, et vous nous le proposez à travers ces chênes aujourd'hui. Comme beaucoup de collectivités, de l'argent avait été évoqué, mais avec tout l'argent qui est parvenu, la question ne se pose plus de la même façon. J'ai vu d'ailleurs que la Fondation du patrimoine a arrêté la collecte, et on pourra peut-être l'orienter sur les besoins de la Ville de Besançon en matière de patrimoine aussi.

Sur le plan national on est peut-être pas là pour en débattre, mais je m'interroge quand même sur le passage en force pour faire ces travaux en cinq ans, avec une loi d'exception que propose le Président de la République, avec apparemment une perplexité au Ministère de la Culture et parmi les services en charge du patrimoine. On sait ici, parce qu'on a un riche patrimoine justement, qu'on ne fait pas les choses vite et en s'affranchissant de certaines règles. On a des secteurs sauvegardés aujourd'hui, fusionnés en un secteur sauvegardé. On sait les contraintes et on sait la nécessité de respecter le patrimoine. Donc aller à marche forcée pour les Jeux Olympiques dans des travaux rapides, ça laisse perplexe, et ça laisse perplexe largement dans le pays.

Alors je voudrais revenir à Besançon, parce que, comme les médias en ont fait état, j'ai été de ceux qui ont réagi en disant : «*Et notre patrimoine*». Je sais, comme vous l'avez dit, qu'il y a une volonté manifeste de travail sur le patrimoine à Besançon, et en particulier qu'il y a un travail -on aura tout à l'heure un point sur la résidence d'une étudiante doctorante-, en particulier sur le patrimoine médiéval. Et donc ça a été pour moi l'occasion de rappeler la situation de l'église abbatiale de Saint-Paul, plus connue comme abbaye Saint-Paul à Besançon qui, depuis plusieurs décennies est fermée, parce qu'elle menace ruine et qui représente un danger particulier, qui héberge un musée lapidaire qui n'est plus visible aujourd'hui. Et suite à ça, il y a eu beaucoup de réactions dans la Ville. Une jeune historienne qui a travaillé sur le sujet a exprimé aussi ses inquiétudes. J'ai posé la question en commission, on m'a répondu qu'en termes de qualité du bâtiment aujourd'hui on limite les choses, parce que les infiltrations ont été stoppées par des travaux il y a quelques années. Mais y a encore les conséquences des infiltrations précédentes, et il y a quand même de fortes inquiétudes sur l'avenir du bâtiment.

Donc je voulais savoir ce qu'on envisage pour le bâtiment, au niveau de la Ville de Besançon, sachant que, en Commission, on m'a dit que pour ce qui est des œuvres, certaines seraient plutôt transférées au Musée des Beaux-Arts. Qu'en est-il de l'avenir de ce bâtiment, dont on dit quand même depuis plusieurs années, voire décennies, qu'il peut tomber ?

M. LE MAIRE : Je vous répondrai globalement.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Sur le patrimoine historique de Notre-Dame de Paris, je pense que quand on parle de rénovation ou de restitution, bien entendu on ne pourra jamais restituer des siècles de préservation de ce patrimoine. Et dans ces moments-là, bien entendu, on pense aux charges régaliennes de l'État sur la vigilance et l'investissement sur ces patrimoines qui me semblent importants. Une charge régalienne, mais on l'a vu, une mobilisation, parce que quand l'édifice s'écroule, il y a ceux qui pleurent, il y a ceux qui reconstruisent. Et je pense que 850 M€ de dons au niveau mondial, il faut bien mesurer donc l'ampleur, le choc universel qu'a pu créer cet incendie. Et je crains que par ce don de 10 chênes nous soyons quand même tout de même minimalistes pour cette Ville dont on dit qu'elle est chère à cet enfant, Victor Hugo. Je crains également, mais ça, nous ne pouvions peut-être pas le savoir, qu'on tourne au ridicule, puisqu'on l'a vu, le Premier Ministre canadien a déjà annoncé, que ce soit sur la charpente ou la structure de Notre-Dame de Paris, qu'il investirait sur le don sur cette œuvre. Est-ce que nous ne pouvons pas faire de cette déconstruction, de cet incendie peut-être une renaissance en s'inspirant justement de ce cher enfant, Victor Hugo, qui disait qu'il faut inspirer à la nation l'amour de l'architecture, qui l'écrivait lui-même dans «*Notre-Dame de Paris*», et qui demandait à chacun vraiment de rendre la pierre vivante ?.

Est-ce que nous ne pouvons pas, nous, Ville de Besançon, faire quelque chose sur place, ressortir les textes de Victor Hugo ? Est-ce que nous ne pouvons pas parler aussi de notre territoire, puisqu'on parle de notre secteur sauvegardé qui est l'un des plus grands de France ? Donc je pense qu'associer notre territoire, c'est associer Victor Hugo, c'est associer le travail de long terme qui a été fait par les différents Conseils Municipaux ici pour préserver justement ce patrimoine. Et peut-être pourrions-nous reporter cette délibération, parce que 10 chênes ne me semblent pas être à la hauteur de l'ampleur, de l'investissement que nous devons avoir, il me semble, à Besançon.

M. LE MAIRE : Il me semblait que tu avais compris que c'était un symbole. On ne va pas lutter avec le Premier Ministre du Canada. Quant à Victor Hugo, effectivement, les liens entre Besançon et Victor Hugo sont très forts. Je rappelle que nous avons quand même, alors qu'elle était tombée en désuétude, en ruine, quelque part remis en œuvre la maison Victor Hugo qui reçoit plus de 20 000 visiteurs par an. Donc on peut toujours reporter. Et là j'entends aussi : «*Ça va trop vite*». Alors parfois on prend trop de temps, on pinaille un peu sur Les Vaîtes, ou là on va trop vite. Vous savez, moi, je connais bien les services du Ministère de la Culture, ils sont très exigeants.

Alors effectivement donc on peut aller vite, il y a une volonté du gouvernement, du Président de la République d'aller vite. C'est très bien, mais je pense que le fait d'aller vite ne veut pas dire qu'on le fera mal, et au contraire, effectivement, je crois qu'il y aura des moyens importants qui seront mis en place pour effectivement faire en sorte que tout cela se fasse dans de bonnes conditions.

Je voulais répondre globalement mais je vais répondre à Pascal BONNET concernant effectivement la sécurité. La sécurité du bâtiment est assurée, j'y suis déjà allé plusieurs fois. Vous savez, comme vous je suis un amoureux du patrimoine et je n'aime pas vraiment ces bâtiments qui tombent. On a déjà fait beaucoup ici à Besançon, les préserver des infiltrations d'eau et vous savez aussi qu'il y a un projet effectivement peut-être, sous un certain nombre de garanties de restauration, de vendre effectivement ce bâtiment car il pourrait retrouver une utilité au sein de la cité. En tout cas, on ne le laissera surtout pas s'effondrer comme vous le craignez, Monsieur BONNET, je peux vous rassurer.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Au-delà des polémiques nombreuses à propos des dons, polémiques qui me paraissent inutiles et vaines, la solution proposée, à savoir la fourniture des chênes nous convient parfaitement, sans doute parce qu'elle est plus concrète, plus réelle qu'une somme d'argent. Et comme vous le dites, c'est un peu de notre Ville qui sera présent dans cette cathédrale. C'est symbolique, et pour nous c'est satisfaisant.

Ce malheureux événement a permis de poser le problème du patrimoine culturel de notre pays, de nos communes, et je pense qu'au-delà de cette reconstruction nous espérons que les concitoyens et concitoyennes seront davantage sensibilisés à cette question de préservation de notre patrimoine. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Donc je dirai quand même un mot sur ce qu'on a fait en matière de patrimoine.

Mme Anne VIGNOT : Le don qui est proposé aujourd'hui, c'est un don sans être un don, parce qu'il faut quand même savoir quelque chose qui est important, c'est que si même aujourd'hui nous proposions 10 chênes, ces 10 chênes en réalité ne pourraient pas servir à la construction de Notre-Dame puisqu'il faut un temps de séchage. Donc moi je regrette finalement qu'on soit allé plutôt sur cette solution que, par exemple, proposer peut-être qu'on on accueille ici, au Musée des Beaux-Arts dont on est si fier, une œuvre, voire même accompagner sa restauration, en tout cas son accueil, son hébergement.

Je trouve que c'est étonnant parce qu'on a tous admis qu'effectivement il y avait eu une émotion réelle, et qui a fait que tout le monde s'est mobilisé, a voulu apporter des moyens financiers et très vite, finalement, on est arrivé à des sommes considérables. Puis ensuite on a vu arriver aussi des dons d'arbres, effectivement, énormes. Donc là, on est dans le même cas de figure c'est-à-dire qu'en réalité ils n'ont pas ce besoin-là. Donc moi je m'interroge sur le geste que l'on est en train de faire. Donc 10, 20, 50, ça n'a pas beaucoup de sens.

M. LE MAIRE : Non, on n'en est pas là, on est à 10.

Mme Anne VIGNOT : Moi j'aurais préféré qu'on apporte quelque chose de beaucoup plus concret sur la question de Notre-Dame, et du coup, aujourd'hui, moi j'aurais tendance à dire que les 10 chênes que l'on veut dédier, à ce moment-là on les vend et le produit que l'on vend on le donne -je ne sais pas-, aux personnes qui sont en besoin, enfin c'est un acte tout aussi fort et symbolique. Moi, je suis quand même très surprise. Ou alors on envisage que désormais nos chênes puissent servir au réaménagement, à la rénovation des bâtiments, si on choisit d'aller vers l'usage de ces matériaux. Mais très honnêtement, aujourd'hui on est dans un faux don puisque ça ne pourra jamais servir à la construction de Notre-Dame.

M. LE MAIRE : Mais oui… bien sûr, ça pourra se faire. On pourra… le temps de séchage.

Mme Anne VIGNOT : Bien sûr que non !

M. LE MAIRE : Bien, tu dis que non…

Mme Anne VIGNOT : Non.

M. LE MAIRE : Moi, je te dis que si, on n'est pas les seuls à le faire. Vous savez, je crois qu'il ne faut pas faire des polémiques sur tout. Enfin je ne sais même pas si c'est une polémique, mais simplement c'est un geste, un geste. Nous sommes la plus grande commune forestière de France, vous le savez. C'est un geste que l'on souhaite faire. Alors maintenant, effectivement, bien sûr, on peut dire qu'on ne va pas effectivement construire nos bâtiments, faire nos charpentes avec les chênes de la Ville, bien qu'on puisse le faire. Mais vraiment, je comprends que c'est un geste, il y a aussi des choses fortes qui sont de l'ordre du symbole. C'est important de dire que c'est un symbole.

Mme Anne VIGNOT : Oui, mais l'autre symbole c'était d'envisager d'aller plus concrètement sur un besoin.

M. LE MAIRE : Non, non, attends…

Mme Anne VIGNOT : Tu m'as coupée dans la discussion.

M. LE MAIRE : Personne n'empêche effectivement, pourquoi pas ta proposition d'accueillir une œuvre de Notre-Dame ?

Mme Anne VIGNOT : Bien sûr !

M. LE MAIRE : Ça, on peut le faire, ce n'est pas l'un ou l'autre. C'est même peut-être plutôt une bonne idée d'ailleurs.

M. Thibaut BIZE : Il y a une mobilisation nationale, internationale en terme financier, en terme de moyens techniques, de main-d'œuvre, etc., etc., de savoir-faire en tout cas, qui est en train de se mettre en œuvre et je pense que c'est une très bonne chose.

De l'autre côté et sans vouloir -ce n'est pas du tout mon intention d'opposer les choses- moi, je pense que ce qui intéresserait aujourd'hui, parce qu'un chêne a une valeur, c'est à peu près 8 000 € le chêne je crois, ces 80 000 € de recettes qui pourraient être récoltées aujourd'hui avec la vente de ces chênes, je pense qu'il serait préférable, à mon avis, de l'utiliser pour aider des associations locales. On va parler par exemple du Secours Populaire tout à l'heure qui va devoir faire une opération sur laquelle elle aura peut-être besoin d'un coup de main financier, parce que je pense que s'occuper du patrimoine, c'est bien, s'occuper des gens c'est bien aussi. On a parlé de Victor Hugo tout à l'heure, Victor Hugo était probablement très certainement attaché à Notre-Dame mais on peut dire aussi qu'il avait aussi un œil sur l'aide qu'on continue à apporter aux misérables.

M. LE MAIRE : Alors très bien, oui, je voudrais simplement te dire, concernant le Secours populaire, je crois que ce que nous allons faire pour les soutenir, c'est peut-être garantir un emprunt à 100 %. C'est une façon de soutenir aussi une association qui, semble-t-il, est assez intéressante quand même, et même assez rare, puisque vous me le dites, mais que je proposerai qu'on fasse avec beaucoup d'enthousiasme.

Mme Catherine THIEBAUT : Moi je partage l'idée de ce don d'arbres, puisque c'est en fait un témoignage, même si c'est symbolique, enfin c'est un symbole, mais c'est un témoignage de notre émotion quand on a vu Notre-Dame brûler. Donc je trouve que c'est bien qu'on fasse ce geste, même symbolique.

Je voulais dire, en tant qu'adjointe au patrimoine, que le patrimoine c'est effectivement un élément structurant de notre vie sociale et de notre avenir. La politique patrimoniale est essentielle dans la vie d'une cité et elle constitue le trait d'union entre une histoire commune et la vision de son avenir. Elle témoigne aussi de sa volonté d'offrir à ses concitoyens des espaces propices à une vie culturelle, sportive, associative dense, clé de voûte du bien-vivre ensemble si cher à notre Municipalité.

Ainsi, depuis 2014, nous avons consacré près de 65 M€ pour nos bâtiments et les 713 000 m² -je le rappelle- qu'ils représentent, un patrimoine donc énorme, tant au plan historique qu'au plan des surfaces. Nous avons un gros patrimoine à entretenir. Tous les quartiers, types de structures ont été concernés par ces investissements. L'Hôtel de Ville restauré, la Tour de la Pelote, je n'en citerai que quelques-uns parmi tous les projets que nous avons réalisés pendant ce mandat, le Musée des Beaux-Arts, bien sûr, le Pôle des Tilleuls, l'école Dürer, La Rodia, la piscine de Chalezeule et l'atelier mécanique municipal pour nos personnels, qui est aussi important à entretenir le patrimoine qu'occupent nos personnels.

Ces deux projets récents, d'ailleurs, la piscine comme l'atelier municipal, mettent en lumière les belles synergies qui existent entre la Ville et l'Agglomération.

Donc cet engagement considérable en faveur de notre patrimoine a été fait en 2014. Il reste aussi d'autres projets qui doivent émerger pour redonner du lustre à d'autres bâtiments historiques, pour moderniser aussi des structures, certes plus récentes, mais qui ont besoin d'une rénovation en termes énergétiques, dans une démarche environnementale et écologique. Et faire revivre les pierres est un devoir, comme héritier d'une histoire prestigieuse, et comme garant d'une certaine conception de notre vie bisontine. Les espaces municipaux ont vocation à rassembler et à réunir. Ils doivent donc être préservés, entretenus et mis en valeur comme biens communs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, je vais le décompte, depuis 2001, 63,6 M€ ont été consacrés à notre patrimoine culturel, et 30,6 M€ -Catherine THIEBAUT vient de le dire- depuis 2014. Par exemple, dans ce qui concerne les grandes opérations, c'est 46 M€ dans lequel il y a par exemple le Musée des Beaux-Arts, la maison du directeur de la Bouloie, la Porte Noire, la Tour de la Pelote, les berges du Doubs, le Musée de la Résistance et la Déportation qui démarre, etc., etc.

Dans les tranches annuelles, nous avons aussi des travaux dans les différents bâtiments culturels pour 8,5 M€ pour des travaux de mise aux normes, et d'un bâtiment classé monument historique, 1,6 M€, et 1,3 M€ dans les édifices culturels.

Dans les réserves de musées, nous avons mis quand même, je le rappelle, en matière culturelle, 5,1 M€ dans les réserves du musée. Vous savez que nous avons mis en place un PC sécurité pour presque 1 M€. Pour la mise en accessibilité, c'est aussi très important, nous avons mis plusieurs centaines de milliers d'euros.

Nous avons aussi des grandes opérations dans les années à venir, certaines sont terminées aujourd'hui, c'est l'Hôtel de Ville dans lequel nous avons quand même mis 2,2 M€ et vous savez que les travaux sur les toits vont continuer. Deux sujets aussi sont à l'étude, c'est l'église Saint-Pierre et l'église des Chaprais. Effectivement là des études sont en cours et on pourra en reparler prochainement.

Je crois que très sincèrement on n'a pas à avoir honte de ce que nous avons fait pour le patrimoine. On ne doit pas nous en remercier parce que c'est nécessaire que nous le conservions. Vous savez que moi, je suis, comme beaucoup d'entre vous, passionné par le patrimoine, et je pense que là, 63,6 M€, en 18 ans, c'est quand même pas mal, dans une période difficile. Par exemple il y a aussi Saint-Maurice, il y a aussi La Madeleine où nous faisons des travaux depuis 20 ans pour 3,2 M€.

Donc maintenant je mets au vote cet important dossier. Sur le don de chênes, quels sont ceux qui s'abstiennent ? 14. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas, donc les autres sont favorables, donc je vous remercie».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 5

Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarques ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 6

Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs

«***M. LE MAIRE :*** Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 7

Projet d'achat et de rénovation de locaux rue de Picardie - Garantie de la Ville de Besançon au Secours Populaire Français -Fédération du Doubs- à hauteur de 100 % d'un prêt d'un montant de 320 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

«***M. LE MAIRE :*** Le Secours Populaire a une action très pertinente en matière de soutien aux personnes en difficulté, c'est une grande association qui est ancienne, qui est très présente sur Besançon, et je propose, parce que c'est légal d'une part, qu'à titre exceptionnel on garantisse à 100 % cet emprunt pour le Secours Populaire.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Ils vont donc acheter des locaux à Planoise, rue de Picardie».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 8

Personnel Communal - Renouvellement du poste de Directeur du Patrimoine historique (catégorie A)

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarques ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 9

Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

«***M. LE MAIRE :*** Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

M. Laurent CROIZIER : Très rapidement, je voulais remercier Madame CAULET pour l'organisation de la visite de la cuisine centrale qui a été organisée il y a quelques semaines, peut-être un peu plus d'un mois, et nous avons pu rencontrer le Directeur de la cuisine centrale et son équipe. Je voudrais les remercier pour leur accueil et surtout pour la précision des réponses qu'ils nous ont apportées. Et dans une période où les Français sont très attentifs au contenu des assiettes, c'est extrêmement rassurant de rencontrer des personnes qui ont l'amour de leur métier, qui ont l'amour du travail bien fait, et cette rigueur clairement affichée de produire des repas de qualité avec des produits de qualité. Voilà, je voulais simplement le préciser.

M. LE MAIRE : Eh bien merci d'avoir pris la parole pour complimenter effectivement la cuisine centrale, et Claudine CAULET.

Donc tout le monde est d'accord, j'ai remarqué qu'il n'y a pas d'opposition».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 10

Actualisation de la liste des emplois permanents - Évolution de trois postes de la Direction Biodiversité et Espaces Verts

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 11

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 4 postes d'agents d'espaces publics auprès de la Direction Voirie Propreté

«***M. Laurent CROIZIER :*** J'étais déjà intervenu sur le sujet de la propreté et des incivilités en 2016, 2017, 2018, pour dénoncer la recrudescence de ces incivilités, que ce soit au centre-ville, dans les quartiers, à proximité des points d'apport volontaire, que ce soient les dépôts sauvages, l'affichage sauvage, les tags, les graffitis qui viennent dégrader nos candélabres, notre mobilier urbain, nos façades, les transformateurs EDF, les vitrines des magasins fermés, et la liste pourrait encore être très longue. Et je crois qu'on ne peut pas laisser impunément notre environnement se dégrader, c'est de l'image de Besançon dont il est question.

Alors oui, il faut mettre les moyens pour lutter contre toutes ces incivilités et nous voterons la création de ces quatre postes d'agents d'espaces publics, mais nous pensons qu'il faut monter d'un cran en matière de fermeté et appliquer le principe du pollueur-payeur.

Les services l'ont reconnu en commission, des plaintes ne sont pas systématiquement déposées, faute de prendre l'auteur sur les faits, et je ne nie pas la difficulté d'identifier les auteurs.

Mais dans le cadre de l'affichage sauvage, la loi stipule que lorsque celui qui a collé une affiche n'est pas identifiable, c'est l'organisation citée qui devient alors responsable. Au passage, en période d'élection, moi je regrette que parmi ceux qui ne respectent pas les règles élémentaires du Code de l'environnement, et par la même occasion, le Code électoral, figurent des partis politiques.

Toutefois le montant des amendes n'est pas suffisamment dissuasif pour lutter contre l'affichage sauvage. Je vous ai fait une proposition en décembre dernier pour durcir ce montant, je regrette qu'elle n'ait pas été retenue. Il faut également durcir la loi contre les dépôts sauvages. C'est la demande que nous ferons auprès des parlementaires locaux et du groupe parlementaire MoDem. Jean-Paul MICHAUD, Maire de Thoraise, confronté aux mêmes problèmes, lancera une initiative locale dans ce sens, si ce n'est pas déjà fait.

J'aurai également plusieurs questions : Est-ce que vous pouvez vous engager, ce soir, à systématiser le dépôt des plaintes ? Est-ce que les images de vidéosurveillance sont utilisées pour identifier les auteurs de ces incivilités ? Est-ce qu'il est prévu, dans les mois à venir, des actions de sensibilisation auprès des Bisontins ? Est-ce qu'il est prévu de revoir l'organisation des ramassages des emballages ménagers recyclables et des cartons au centre-ville parce que le problème demeure ? Et est-ce qu'il est prévu de travailler sur la signalisation des points d'apport volontaire ? Merci.

M. LE MAIRE : Vous savez, on est tous conscient de ce que vous dites. C'est une volonté de ma part de renforcer ce service parce qu'il y a besoin d'être plus réactif. Effectivement ça ne dispense pas des mesures plus contraignantes, nous en parlions encore ce matin en inaugurant un point d'apport volontaire place Jean Cornet. Je l'ai d'ailleurs dit ce matin, je n'exclus pas le fait que nous soyons obligés, effectivement, d'une façon mobile, de mettre des caméras pour prendre, la main dans le sac -c'est le cas de le dire, ou la main sur la poignée du sac- celles et ceux qui ne respecteraient pas effectivement ces règles. C'est très compliqué à prouver, parce que ces plaintes sont souvent classées sans suite, parce que même si votre nom est sur le papier, on peut dire que c'est un papier qu'on vous a volé et qu'on a mis dedans. Si on trouve, parce qu'il y en a au centre-ville mais il y a aussi des déchets sauvages dans la forêt de Chailluz, partout -là d'ailleurs, ce sont plutôt d'ailleurs des artisans qui vont mettre du remblai pour pas payer le coût de la déchetterie-.

Donc beaucoup de choses sont faites, mais je vais passer la parole à Marie ZEHAF qui certainement pourra nous dire comment ça se passe au niveau de son service. Et moi je veux quand même, à cet instant, rendre hommage justement aux services, à celles et ceux qui font ce boulot-là, parce que ce n'est pas toujours facile. Quant aux partis politiques, il y a très longtemps que je fais les campagnes électorales, j'ai toujours demandé qu'on ne colle pas en affichage sauvage, c'est contre-productif. Malheureusement vous voyez

toujours des affiches collées n'importe où, déchirées, et des autocollants qui sont apposés n'importe où, et que l'on fait enlever à grands frais par le personnel municipal.

Voilà, mais ça c'est un appel lancé au civisme, parce que, après, faire condamner un parti parce qu'il y a une affiche sur un transformateur à Besançon, on n'y est pas encore.

Mme Marie ZEHAF : Je peux vous dire qu'il y a un vrai travail collaboratif avec la DGD, la Police municipale et la voirie, donc pour avancer sur les points que vous avez soulevés. Des plaintes sont systématiquement déposées quand on a des preuves, quand on a des noms, quand on a des plaques d'immatriculation. Et là actuellement, il y a des plaintes qui sont suivies, donc on attend effectivement. Ça met toujours un délai un petit peu important avant que ça soit suivi par le tribunal, mais là effectivement, on a des plaintes qui sont suivies et on a une vraie écoute de la Police Nationale là-dessus.

Et comme le disait Monsieur le Maire, avec la Direction des Déchets qui est en train de renouveler le parc des points d'apport volontaire, je pense qu'il va y avoir une vraie prise de conscience des personnes, et qu'effectivement on va avancer là-dessus. Mais c'est un sujet qui occupe beaucoup de monde et on travaille ensemble pour essayer de résoudre tout ça.

M. LE MAIRE : En tout cas, moi, je pense qu'il va falloir durcir, effectivement, trouver des moyens pour prendre les fauteurs, celles et ceux qui polluent notre espace, et puis effectivement faire payer des amendes plus fortes, mais il faut avoir des moyens pour les prendre la main dans le sac. Ce n'est pas facile. Vous avez quelquefois, nous dit-on, aussi des pneus, des personnes qui changent des pneus comme ça de façon certainement illégale et on se retrouve dans la forêt de Chailluz face à 10, 50, 100, 200 pneus. Il faut donc débarrasser.

Mme Anne VIGNOT : Non seulement il y a la répression mais il y a bien sûr la prévention.

M. LE MAIRE : Bien sûr, oui.

Mme Anne VIGNOT : Et il faut saluer le fait que les citoyens sont en train, aujourd'hui, de vouloir se mobiliser aussi sur ces questions de déchets. On voit de plus en plus d'initiatives qui se prennent dans les quartiers, et c'est important parce qu'il ne faudrait pas qu'on soit juste un à pouvoir prendre les gens la main dans le sac, parce que ça reste très compliqué. C'est bien tout un système éducatif qui doit se mettre en place et le fait que les citoyens aient envie de rendre propre aussi l'espace public, c'est important et nous les accompagnons.

Que ce soit le service voirie-propreté ou les espaces verts, nous sommes énormément dans l'accompagnement, et je dois saluer le fait, et la DGD et tous les services, évidemment, le SYBERT aussi. Mais surtout, surtout, ce qui est intéressant c'est que par exemple, à Planoise, une action va mobiliser 650 élèves sur ces questions des déchets, avec une très belle opération que les écoles ont voulu porter, et il faut saluer effectivement l'ensemble des acteurs du territoire à vouloir faire. Il y a eu les chasseurs, il y a eu aussi les pêcheurs, il y a aussi les sportifs, il y a aussi encore une fois des personnes par Comité de quartier, etc., parce qu'il ne faudrait pas qu'on ait encore des messages comme on en reçoit : «comment se fait-il que la Ville ne ramasse pas ces déchets», parce que d'abord on les ramasse, et deuxièmement la faute n'est pas du côté de la Ville, elle est bien du côté de celui qui pose les déchets. Donc il faut que l'ensemble des habitants de la Ville aient un regard très vigilant et insistant sur ce geste d'incivilité.

On doit tous s'emparer de cette problématique, ce n'est pas simplement des impôts qui doivent répondre à ces questions-là, c'est bien justement une volonté de dire aux uns et aux autres, à ses voisins, à ses amis, à ses proches, qu'il faut changer d'attitude. Et donc je salue le travail qui a été fait par les animateurs du quartier de Planoise qui vont entraîner 650 élèves sur le ramassage de ces déchets.

M. LE MAIRE : Ça se passe quand ça ?

Mme Anne VIGNOT : Début juin.

M. LE MAIRE : Écoutez, moi je suis d'accord qu'il faut effectivement sensibiliser la population et je crois qu'on le fait. J'ai pu remarquer d'ailleurs que lors du dernier Trail des Forts des actions avaient été menées, une reconnaissance du parcours a été faite et a permis de ramasser effectivement beaucoup de déchets. Il y a la sensibilisation, c'est sûr, ce que font les enfants des écoles c'est bien, et moi je dis quand même qu'il y a un moment ce n'est pas forcément suffisant, ce n'est pas de gaieté de cœur, mais à un moment je crois qu'il faudra aussi qu'on puisse mettre, même si c'est effectivement compliqué, mais si on a la volonté de le faire, on le fera.

Je rappelle que par exemple depuis qu'on a mis une caméra devant la déchetterie des Tilleroyes, il n'y a plus de déchets devant le week-end. Vous savez, moi je suis plutôt un homme pragmatique quand même, donc… mais je suis d'accord, il n'y a pas que ça et ça passe aussi par l'éducation et par les enfants, c'est une très bonne initiative, mais j'ai peur que ça ne soit pas suffisant.

M. Christophe LIME : On a quand même un vrai problème sur notre affichage où tout le monde grogne sur un certain nombre d'affichages qui serait illégal. Je rappelle quand même que les panneaux qui sont mis à disposition par la Ville sont réservés au milieu associatif et au milieu politique et qu'ils sont submergés d'affichages commerciaux, et environ trois ou quatre fois par semaine. Ça veut dire que quand certains demandent à régler un certain nombre de situations -et ça peut vous faire rire- mais vous regarderez un petit peu, ça veut dire que quelque part, quand c'est inscrit au-dessus «affichage réservé au milieu associatif», a priori vous n'avez pas l'air de demander beaucoup l'application de la loi.

Donc nous demandons que premièrement tout ce qui est mis à disposition de la part de la collectivité qui relève du service public soit réservé au milieu associatif, voire aux instances politiques. Tout ce qui est commercial relève d'une autre communication institutionnelle tout à fait classique, et donc à partir de là c'est déjà ça qu'il va falloir commencer à régler. Je le dis très tranquillement, quand vous faites un collage d'affiches et qu'environ trois heures après tout a été recollé sur la Ville, parce que vous avez des colleurs professionnels qui sont payés, professionnellement, pour pouvoir travailler, pour avoir un certain nombre de prestations, ne vous étonnez pas qu'il y ait un certain nombre de dérives. Donc la première des choses à faire, c'est de faire respecter ce qui relève de la fonction publique pour pouvoir respecter l'ensemble de ces éléments-là et je pense qu'on va régler un certain nombre de nos difficultés.

M. LE MAIRE : On a déjà essayé, ce n'est pas facile ça.

M. Christophe LIME : Je sais.

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY : Je voulais juste revenir, pour information, sur le projet dont parlait Anne VIGNOT. Il s'agit en fait d'un projet qui est à l'initiative du Conseil citoyen de Planoise, et également du CCH qui, depuis très longtemps, s'intéresse à la question de la propreté. Ils y ont déjà participé à plusieurs reprises lors des fêtes de quartier en diffusant des diaporamas télévisés sur le dépôt sauvage, etc., pour sensibiliser les gens, mais là il s'agit d'une action qui va être menée du 3 au 7 juin, à laquelle la Ville participe, les services de la Ville, l'Agglo également. Ce projet associe donc, comme l'a dit Anne, les élèves des écoles primaires, des lycées de Planoise, le SYBERT également y est associé. Ça va durer pendant une semaine. Il va y avoir un tas d'actions toute la semaine, tous les jours, qui vont être le fait donc des habitants, des élèves et tout le monde est fortement mobilisé sur la question, donc c'est une bonne nouvelle.

M. LE MAIRE : Tu enverras le programme au Maire.

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY : Oui, pas de souci.

M. LE MAIRE : Parce que je ne suis pas au courant.

Mme Catherine THIEBAUT : Juste pour dire que tu as parlé tout à l'heure du Trail des Forts mais il y a aussi des enjeux… alors c'est un autre sujet que les dépôts sauvages, mais il y a aussi des enjeux forts en terme de prévention des déchets sur les grands événements ou même sur des équipements sportifs autres de la Ville, où il y a encore beaucoup d'objets à usage unique en plastique qui sont utilisés, au grand dam de certains qui font le Trail des forts -on en a rencontré un dimanche- et c'est vrai que c'est dommage que cette utilisation des Ecocup ou même des récipients que chacun peut apporter et porter sur soi pendant un trail ne soit pas poussée plus loin. Il y a aussi des outils de collecte qui manquent pour faire le tri, bien souvent, sur ces événements-là. Donc il y a encore du travail à faire dans les années et les mois à venir.

M. LE MAIRE : Peut-être des containers mobiles.

Mme Catherine THIEBAUT : Oui, c'est cela.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques par rapport à ça, des questions à poser à Carine MICHEL ? Non ? Donc pas d'opposition, pas d'abstention».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 12

Comité des Œuvres Sociales - Avenant n° 1 à la convention 2018-2020

«***M. LE MAIRE :*** Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 13

Signature de marchés de prestations de services portant sur l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines de la Ville et Besançon et du Grand Besançon

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 14

Saison culturelle estivale 2019 - Les Soirées Granvelle

«***Mme Christine WERTHE :*** Monsieur le Maire, je souhaiterais vous faire part de ma réflexion quant à la politique culturelle de notre cité bisontine, en lien avec les rapports 14, ainsi que 18. Je crois sincèrement que la vie culturelle doit être servie par des acteurs et des équipements de qualité. Tout au long de l'année la Ville se doit d'offrir mille et une occasions de se distraire, de s'instruire et de participer à l'animation de la cité : expositions, spectacles, concerts, débats, conférences, visites cinéma, festivals, activités pour les jeunes et les moins jeunes.

Chaque année, des têtes d'affiche et des découvertes originales doivent se succéder sur les scènes bisontines, qu'il s'agisse de théâtre, de musique ou plutôt de toutes les musiques, de l'opéra-bouffe au pop rock, de danse, de cirque, d'humour. Tous les arts doivent être présents dans notre Ville, et ce pour toutes les générations. Faire de la culture partout, pour tous, en toute saison, doit être le leitmotiv de la politique culturelle de la Ville de Besançon.

La programmation que vous proposez pour la saison estivale est une très bonne chose, mais la Ville se doit d'avoir une réflexion et une ambition tout au long de l'année. On ne peut pas se contenter de concerts clairsemés. Il doit y avoir, notamment en été, des événements tous les jours pour enthousiasmer les habitants et pour ravir les touristes et en attirer de nouveaux.

Besançon doit faire valoir ses atouts et les mettre en valeur. Les travaux d'agrandissement de La Rodia nous montrent à quel point les Bisontins sont friands de la culture.

Notre patrimoine doit servir de scène à de nombreux spectacles et événements en tout genre. Ne pourrait-on pas créer des événements à la Citadelle lors de la saison hivernale, et finalement, au cours des quatre saisons, ou envisager le retour d'un festival du type musique de rue ? Ne pourrait-on pas imaginer que les associations culturelles subventionnées, notamment celles qui le sont à l'occasion de la Fête de la Musique, rendant la pareille à travers des événements organisés tout au long de l'année par la Ville ? Ne pourrait-on pas imaginer l'ouverture du Musée des Beaux-Arts en nocturne plusieurs fois par an, lors d'événements à envergure nationale : concerts, spectacles, ou encore escape game ? Ou imaginer des expositions temporaires de la collection du Musée de la Résistance et de la Déportation tout au long de sa fermeture pour rénovation ?

Je m'arrêterai ici dans mes suggestions mais je crois sincèrement que si Besançon veut être la Métropole qu'elle prétend vouloir être, la Municipalité doit et devra lui donner les moyens de ses ambitions, y compris au niveau culturel. Conjuguons vacances, culture et patrimoine. Merci.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Patrick BONTEMPS, mais s'il y a quand même une Ville qui est reconnue dans tout le Grand Est pour être dynamique d'un point de vue culturel, même en comparant à des grands voisins, c'est bien la nôtre. Alors, peut-être n'êtes-vous pas bien informée de tout ce qu'il s'y passe.

M. Patrick BONTEMPS : J'avoue que devant cet inventaire à la Prévert j'ai un petit peu de mal à trouver une cohérence, si ce n'est effectivement de faire de la surenchère. Je pense que le Maire vient de le dire, notre politique culturelle à la fois à travers des grandes institutions que sont le CDN, que sont Les 2Scènes, que sont La Rodia, Le Bastion, brassent vraiment tous les publics et tous les genres.

Alors certainement qu'il y a peut-être quelques manques, peut-être, il y a quelques années on avait un festival de jazz, et qu'aujourd'hui cette proposition est un petit peu absente dans le domaine culturel bisontin, mais là encore, rajouter une proposition à toutes les autres propositions sous-entend des financements importants.

Pour l'été, je crois qu'il faut aussi revoir la question des propositions de Granvelle, en lien aussi avec l'Agglomération, et en particulier «Les mardis des Rives» qui offrent vraiment sur l'ensemble du territoire une proposition culturelle riche et variée, à la fois pour les Bisontins, mais également en direction des personnes qui viendraient visiter notre Ville, et Dieu sait s'il y en a à travers les propositions du patrimoine.

Bien sûr on peut là encore rajouter, rajouter, rajouter… Je pense que là aussi, en face, il faut peut-être mettre quelques chiffres. Je crois quand même que la politique culturelle de Besançon est très riche. Le budget global fait partie d'un des budgets les plus significatifs des villes de cette importance. Je crois que les travaux du Musée l'attestent, les travaux de La Rodia l'attestent, la Ville de Besançon n'est pas à la traîne sur ses propositions culturelles, avec aussi, il ne faut pas l'oublier, des propositions en direction des quartiers, parce que régulièrement nous intervenons à Palente, nous intervenons à Planoise et pas uniquement donc pour faire du tape-à-l'œil sur d'autres sujets.

Donc voilà, je crois que notre politique est complète, elle pourrait bien sûr être améliorée, cela sous-entend aussi des arbitrages budgétaires forts mais je crois qu'aujourd'hui on n'a pas à rougir et on est largement dans la bonne proposition pour des villes d'une importance comme celle de Besançon.

M. Pascal BONNET : Vous nous demandez des propositions, Christine WERTHE en fait.

M. LE MAIRE : Vous nous demandez aussi souvent de faire des économies.

M. Pascal BONNET : Oui, mais l'objectif c'est de dynamiser la Ville, donc on peut faire des choix pertinents.

Donc on dit que les choses dans l'ensemble se passent bien au point de vue culturel mais on propose de faire mieux. Si les propositions de l'Opposition ne vous intéressent pas… Enfin je voulais, pour ma part, saluer la rapidité et l'efficacité des élus et des services sur un point très, très particulier puisqu'on va évoquer un peu plus loin le Musée des Beaux-Arts et l'exposition BECQUET, j'avais, en Commission retransmis l'interrogation de l'association Renaissance du Vieux Besançon sur l'état de la statue Victor Hugo de Granvelle.

M. LE MAIRE : On a demandé à ce que ce soit nettoyé.

M. Pascal BONNET : Mais voilà, les services ont été très rapides et les élus ont été très rapides aussi, la statue a été nettoyée et Veil Picard en a profité aussi. Donc je tenais à saluer cette efficacité.

M. LE MAIRE : Merci. Quand vous appuyez pour des propos de ce type, je vous donne la parole plusieurs fois même, si vous voulez.

Tout le monde est d'accord là-dessus ? On a entendu les remarques qui ont été faites».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 15

Numérisation des collections de la bibliothèque et des archives municipales - Demande de subventions

«***M. LE MAIRE :*** Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 16

Programmation des musées du Centre - Année 2019 - Demande de subventions

«***M. Patrick BONTEMPS :*** Effectivement, il s'agit là de proposer un certain nombre d'expositions remarquables, une fois de plus en s'appuyant sur nos spécificités, je pense en particulier à «l'horloger dans les murs», lieu horloger de Besançon et du Haut Doubs. On a une proposition aussi assez significative avec l'apport de Tomi UNGERER, notamment sur la question du temps. Et vous aurez une exposition que l'on ne trouvera nulle part ailleurs, donc au Musée du Temps, sur cet artiste décédé récemment, mais que tout le monde connaît, en tout cas que tout le monde a connu dans sa jeunesse.

Just BECQUET, là aussi, un artiste bien connu des Bisontins, mais malheureusement un petit peu oublié, et je crois qu'il était justice que de lui rendre hommage, en parallèle aussi avec un artiste contemporain, dont vous pouvez voir des œuvres au Musée des Beaux-Arts, je pense en particulier à Vincent BARRÉ.

Et on a retiré de l'ordre du jour, mais on aura l'occasion de la représenter, une exposition sur la Chine à travers les œuvres de…

M. LE MAIRE : François BOUCHER.

M. Patrick BONTEMPS : … BOUCHER, et là aussi une exposition de niveau national, mais nous la présenterons lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Exposition d'ailleurs labellisée comme opération d'intérêt national. Y en a 10 ou 15, je crois, en France chaque année.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Donc on retire l'expo BOUCHER, on en reparle au prochain Conseil. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 17

Bibliothèques - Convention de pôle associé documentaire de la BnF avec la Ville de Besançon en 2019

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 18

Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions à des associations culturelles

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 19

Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017-2020

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 20

Escape Game - Tarifs et règlement

«***M. Jean-Sébastien LEUBA :*** Je voulais remercier les services de la Citadelle et également son Adjoint pour ce choix politique, donc d'investissement sur l'*escape game* de la Citadelle qui, je le rappelle, historiquement, est né de la rencontre avec Ludinam, Ludinam qui a récemment donc organisé son festival.

Je rappelle le choix politique qu'on avait décidé, c'était de baisser de 30 % la subvention. Ce festival a fait plus de 20 % de passage sur ce festival, plus 30 % au Musée des Beaux-Arts de participation donc avec ce festival.

Et moi, je suis heureux aussi, enfin vous auriez fait une annonce donc sur une aide peut-être supplémentaire sur un chapiteau donc sur la prochaine organisation. Donc je voulais juste savoir si c'est confirmé, parce qu'on voit vraiment le développement de ce festival, ou est-ce que nous resterons sur sur ces subventions-là ?

M. LE MAIRE : Je vais laisser Yannick POUJET répondre. Ce que j'ai dit simplement, devant le succès de ce festival, c'est qu'il fallait qu'on regarde comment on pouvait s'étendre, peut-être entre autres -je n'ai pas pris d'engagement là-dessus, je ne sais même pas si c'est possible- concernant la subvention, elle n'a pas été diminuée, ce n'est pas exactement comme tu dis. Je vais demander à Yannick POUJET d'expliquer les choses.

M. Yannick POUJET : Donc en effet nous avons redonné une subvention de 10 000 € cette année pour le festival Ludinam qui en effet est une grande réussite puisqu'environ 5 500 bracelets ont été vendus pendant ce week-end. Cette subvention de 10 000 € correspondait à la subvention qui avait été donnée lors du premier festival, sachant que la deuxième subvention était une subvention d'aide, puisque le premier festival avait eu, malheureusement, un déficit, et donc nous avons, comme nous souhaitons soutenir cette manifestation qui est une grande réussite -vous avez bien fait de le rappeler- nous sommes revenus à des niveaux de subventions qui correspondaient à nos engagements lors du premier festival.

Et je tiens en effet à remercier l'association «Le Club» pour toute cette organisation, et bien sûr tous les services de la Ville, puisqu'il n'y a pas que la subvention qui est importante, mais tout ce que les services ont pu mettre à disposition auprès des différentes associations du jeu lors de ce week-end.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je n'ai jamais fait le choix de donner une subvention, et là, j'en appelle au service juridique, pour subventionner un déficit sur une quelconque association à la Ville de Besançon. Donc c'est effectivement sur du développement de l'association, sur le développement de l'organisation, mais absolument jamais dans un service on ne vient donner des subventions sur un déficit d'une association, et on l'a dit, et on l'a présenté. Donc voilà, je clos le débat.

M. Yannick POUJET : Voilà, donc c'est ce que vous avez annoncé, donc nous, nous revenons à des subventions de 10 000 € pour l'instant au festival Ludinam et nous allons continuer à travailler avec eux sur le prochain festival qui aura lieu donc l'année prochaine. Les dates ont été annoncées.

Sachez que c'était une aide apportée à l'association «Le Club», moi, ça me paraît quelque chose d'excessivement important, ni d'inutile. Voilà, nous revenons à 10 000 €. Les services ont travaillé tout le week-end pour que ce festival se passe bien. Je crois qu'il s'est bien passé et nous allons continuer à développer cette activité. Et je pense qu'à l'avenir le développement ne passera sûrement pas que par des subventions. Je pense que nous devons travailler à une autre manière de soutenir aussi nos associations dans leurs projets.

M. LE MAIRE : Donc je mets aux voix le rapport 20. Y a-t-il des remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 21

Congrès - Attribution de subventions - 3ème répartition au titre de l'année 2019

«***M. Ludovic FAGAUT :*** En regardant ce rapport 21 d'un peu plus près, et je l'ai croisé aussi avec la première et la deuxième répartition qu'on a pu voter au mois de février et au mois de mars, c'est vrai qu'ici, à Besançon, on a toujours prôné pour qu'on ait un volet congrès, un volet colloque qui soit plutôt dynamique et ouvert sur le national et l'international, sauf qu'il est au regret de constater que sur ce rapport-là, encore une fois, nous touchons exclusivement des congrès locaux par des associations locales, et donc c'est vrai que ça nous questionne un petit peu sur l'ambition qu'on peut développer par rapport à cette politique que l'on souhaite voir émerger ici sur le territoire de Besançon, dans le cadre d'une Ville de colloques, de congrès. On en a souvent débattu et échangé autour de cela.

Donc après, la question va encore un peu plus loin, c'est-à-dire qu'avec ce type de politique qui, à notre sens, manque un petit peu d'ambition, quelle est l'utilité aujourd'hui de recréer, sur Saint-Jacques, éventuellement un centre des congrès si tel était votre désir dans le projet de Saint-Jacques. Donc voilà, ça nous questionne. On pense qu'avec cette politique-là, nous n'allons pas dans le bon sens.

Et, juste pour conclure, mais là je m'adresserai plus aux Conseillers Départementaux siégeant ici dans cette assemblée, il est toujours bien d'avoir un petit peu de cohérence dans les votes, car quant au mois de mars, nous votons une subvention donc pour le MG Club de France à l'unanimité ici, à la Ville, il est toujours bien aussi de pouvoir le voter correctement au Département.

M. LE MAIRE : Oh, je crois que quelquefois, si vous pouvez reprendre un peu l'histoire, l'inverse était longtemps le cas ici. Donc on ne va pas revenir là-dessus, chacun vote en son âme et conscience, mais je crois qu'il ne faudrait pas qu'on recherche trop pour trouver des incohérences de votre côté aussi. Mais je ne vais pas rentrer en débat avec le Conseil Général, sa Présidente, non, ce n'est pas le sujet.

M. Thierry MORTON : Ce sont des subventions que nous discutons sur des dossiers que nous recevons en Commission, sur l'ambition, non, elle est là. Enfin je crois que vous n'avez peut-être pas regardé en détail le contenu des colloques, leur portée internationale et les intervenants, ou alors vous lisez juste le coût, le nombre et peut-être les nuitées, encore que, je pense que sur les nuitées on est en progression constante, tant en termes de colloques que de congrès. Et je pense qu'il ne faut pas non plus confondre congrès et colloques.

Par ailleurs, sur les congrès, nous avons accueilli quand même un certain nombre de congrès nationaux. Nous faisons partie d'ailleurs de l'Association France Congrès, et quand on regarde au niveau des autres villes à peu près de la même strate, on n'a pas du tout à rougir du nombre de congrès que nous accueillons, et en tout cas surtout ce qui est salué, ce sont les conditions dans lesquelles les gens ici sont accueillis, et les prestations qui leur sont offertes en matière de valeur ajoutée. Effectivement dans certaines villes vous avez des congrès mais pas grand-chose n'est proposé. Ici, il y a tout un service d'accompagnement, il y a une centrale de réservation d'ailleurs, vous le savez, qui fonctionne avec le CDT, donc il y a bien un travail en plus de partenariat avec les services du Département. Donc on devrait plutôt se féliciter de cette mutualisation et de cette volonté de rayonnement.

Et je peux vous dire que déjà pour 2020, un certain nombre de congrès très importants, -je pense au congrès national de parachutisme, congrès national sur l'emploi des handicapés- auront lieu à Besançon.

Voilà, on démontrera qu'effectivement Besançon est bien une Ville qui rayonne en termes de congrès.

M. LE MAIRE : Il y aura même un colloque national de l'ADEME me semble-t-il, prochainement. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ?

Puisqu'on parle de commerce, je voudrais juste dire un mot quand même, j'ai appris que nous avions recevoir une subvention de 212 000 € suite effectivement à ce qui a pu se passer pendant les manifestations depuis le mois de novembre. C'est une demande que j'avais faite auprès du Préfet qui l'a transmis au Premier Ministre et le Premier Ministre a donc accordé une somme importante. Donc Thierry est chargé de

voir comment, en lien avec les commerçants, comment cela pouvait renforcer encore les actions de communication et autres actions, stationnement, et autres, tout ce transport, tout ce que nous pouvons faire pour faire en sorte que, effectivement, le commerce continue à vivre ici.

Donc je voulais quand même féliciter donc de cette écoute que nous avions eue et de cette somme importante. Nous avions demandé 242 000, nous avons eu 212 000, donc - 30 000, je pense qu'on va accepter quand même.

Thierry, veux-tu redire un mot là-dessus ?

M. Thierry MORTON : Oui, je pense que c'est le résultat d'un travail payant qui est fait avec les acteurs du commerce, c'est-à-dire que les dossiers qui ont été déposés ont été montés en partenariat avec les commerçants et leurs représentants, les associations. Donc je pense que nous avons eu des dossiers pertinents, justes, parce que nous avons compris en fait les enjeux de ces situations, devenues cruciaux pour ces commerçants. Je voudrais aussi en profiter pour remercier les services pour la qualité du montage des dossiers techniques. Monsieur le Maire, je pense aussi que là un travail très pointu a été fait…

M. LE MAIRE : Et très vite surtout.

M. Thierry MORTON : … et très vite, et qui nous ont permis, par leur implication, d'obtenir ces moyens supplémentaires au service de l'attraction de notre Ville et de son commerce.

M. Laurent CROIZIER : On ne peut que se réjouir effectivement de cette somme. Ça démontre en tout cas qu'il y a eu un véritable impact au centre-ville, non pas du contexte commerces de centre-ville mais un véritable impact des manifestations au centre-ville. Quand je me suis exprimé sur ce sujet, beaucoup de personnes ont nié cet impact. En tout cas, le retour démontre qu'il est réel.

J'aurais une question pour M. MORTON : Est-ce que cette somme viendra par rapport aux annonces qui ont été faites, est-ce que cette somme servira à financer ces mesures, ou est-ce que cette somme permettra de faire des actions supplémentaires ?

M. LE MAIRE : Non, dans les annonces qui ont été faites, il y avait déjà un certain nombre de choses qui ont été reprises dans ce dossier, car nous avons justifié cette demande de crédit.

M. Thierry MORTON : C'est-à-dire qu'à la fois ça va permettre de combler un certain nombre d'actions que nous avions prévues et d'en amplifier certaines, je pense par exemple aux «Samedis piétons».

Je voudrais quand même… moi, j'avais entendu à un moment donné les «Samedis piétons», c'est bien, ça ronronne, etc. Je veux juste vous dire qu'on a les résultats du dernier Samedis piétons, on a doublé en terme de commerces participant, on a doublé en termes de chèques Bezac Kdo distribués. Et en matière de clientèle, en tout cas, on élargit largement le bassin. Voilà, donc je veux dire quand quand on met une action, il faut s'y tenir, il faut perdurer dans la volonté, et voilà, je pense entre autres qu'on passera à une mensualisation systématique. Elle est demandée par les commerçants. Après, effectivement, il faut reconnaître que des gens ne jouent pas le jeu, ne s'engagent pas, attendent simplement que la Ville fasse. Ça ne sera jamais notre politique. Quand des commerçants vous demandent une indemnité mais refusent de présenter leur bilan, à un moment donné moi je dis qu'il faut un langage de vérité. Ou il y a une vraie difficulté et on doit la voir, si on ne la voit pas, on ne veut pas la montrer, eh ben écoutez, voilà, chacun assume.

M. LE MAIRE : D'accord, donc concernant ce rapport 21, y a-t-il des oppositions ? On l'a déjà voté d'ailleurs, oui, donc je ne reviens pas dessus».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 22

Résidence scientifique de la doctorante Amélie Berger

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 23

Subvention 2019 à la mutuelle étudiante SMERRA - Convention avec la Ville

«***M. LE MAIRE :*** Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 24

Subventions à des associations sportives

«***M. Laurent CROIZIER :*** On ne pouvait pas voter ce dossier sans évoquer la fusion entre les deux clubs de sport. J'en ai discuté avec M. GHEZALI mais je voulais aussi rendre public en tout cas le contenu de ce que je pensais par rapport à cela. Je crois qu'on se réjouit tous que cette fusion puisse se concrétiser…

M. LE MAIRE : Ce n'est pas fait !

M. Laurent CROIZIER : …enfin en tout cas, me concernant -je vais le dire dans ce sens-là- je me réjouis que cette fusion puisse se concrétiser et qu'on puisse avoir une équipe à un niveau au-delà de la nationale 3 pour une Ville comme Besançon. Deux clubs au même niveau, c'était une dispersion des forces, une dispersion des budgets, et comme je l'ai dit à M. GHEZALI la semaine dernière, j'espère que la subvention -en tout cas, il me l'a confirmé- ira au-delà de l'addition des deux subventions des deux clubs pour quelque part…

M. LE MAIRE : Au-delà…

M. Laurent CROIZIER : …récompenser en tout cas l'effort.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je vais passer la parole à Abdel, mais je vais vous dire une chose quand même, pour les subventions, on n'a pas encore discuté de ça, donc ça m'étonnerait qu'Abdel soit vraiment bien engagé.

Et moi, je suis malheureusement, -j'attends pour voir- je souhaite de tout cœur, comme beaucoup, que cette fusion se fasse, ça serait bien. Je n'ai pas le sentiment que c'est totalement fait.

M. Abdel GHEZALI : Concernant le sujet de fusion, c'est un débat qu'on a depuis un certain nombre d'années ici autour de la table. Je voudrais d'abord dire que l'avenir appartient aux clubs, aux associations, c'est-à-dire qu'évidemment, en tant que partenaire et premier partenaire on échange, on a notre mot à dire. Simplement, ça sera une décision qui sera prise par les deux clubs respectifs que sont le Racing Besançon et le Besançon Football.

Évidemment que d'avoir 2 clubs en nationale 3 à différents niveaux, que ça soit sur le niveau sportif, le niveau économique en terme de partenariat privé ne permet pas d'aller au-delà et ça nous restreint.

Néanmoins, évidemment on est pour la fusion mais à certaines conditions, pour permettre à l'équipe première d'avoir une équipe compétitive, mais pas que, parce que ce qui nous importe aussi, quand on parle des clubs, quand on prend ces deux clubs cumulés, on a plus de 1 100 licenciés. Vous voyez un peu le vaisseau que ça fait, donc on sera très attentif sur le projet qui nous sera présenté par rapport à l'école de foot, par rapport aux jeunes dans ces clubs pour qu'on puisse travailler avec eux.

Donc aujourd'hui un travail est fait pour permettre cette fusion, mais moi, je reste encore… -ça appartient aux présidents qui sont en discussion- mais tant que rien n'est encore acté, je reste très prudent, même si évidemment on est pour la fusion. Je voudrais d'ailleurs dire, par rapport à cela, que je salue aussi le Conseiller départemental vice-président aux sports au Département, puisque le Département est aussi lié dans ce travail-là, et que là-dessus on a échangé en toute transparence, et sur la finalité de la fusion on se rejoint, et on se rejoint même sur le fait de dire : *«Oui pour une fusion, mais pas une fusion à n'importe quel prix*», et de dire que cette fusion, de toute façon, elle appartient aux clubs et aux clubs seuls, même si évidemment, sur l'accompagnement la Ville favorisera cela.

M. LE MAIRE : Voilà, donc que les choses soient claires, nous sommes, le Maire et Abdel et le Conseil j'imagine, nous serons très favorables à cette fusion. Et donc comme tu l'as dit, c'est eux qui doivent décider, ce n'est pas nous.

M. Ludovic FAGAUT : Je vais enfoncer le clou par rapport à cela. Je n'avais pas prévu d'intervenir par rapport à ce dossier-là parce que je pense qu'il faut rester prudent et discret jusqu'au bout, parce qu'il y a des tractations, des échanges, échanges sur lesquels on a pu être au cœur avec Abdel GHEZALI. Et c'est vrai qu'on a partagé un petit peu la même méthode, et en tout cas la même approche, ce qui a permis un vrai travail collaboratif entre les collectivités, où si fusion il y a, elle relève inévitablement des Conseils d'administration qui sont souverains de part et d'autre, et où derrière, de toute manière, ça ne se fera pas à n'importe quel prix en fonction du projet de clubs, et aussi du projet de territoire que ce futur club qu'on souhaite de notre cœur va porter ici sur les territoires bisontin et grand bisontin et du Département du Doubs.

M. Pascal BONNET : Je partage les propos de Ludovic FAGAUT, mais je voudrais saluer la qualité du travail qui s'exprime, là, entre élus de la Ville et du Département, et saluer aussi la constance d'Abdel GHEZALI sur ce sujet parce qu'il a été sans doute le premier à parler de fusion, à un moment où on en était loin. Mais on verra ce que l'avenir dira.

M. LE MAIRE : On en parlait déjà un peu avant, mais je dis ça parce que Patrick BONTEMPS s'en était un peu occupé.

Pour ces subventions à des associations sportives, il n'y a pas d'opposition donc c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 25

Organisation de manifestations commerciales et artisanales - Modalités d'occupation du domaine public et signature de conventions avec les associations

«***M. Ludovic FAGAUT :*** Par rapport à ce dossier 25, moi je reste un petit peu sur ma faim parce qu'on a le sentiment d'être à nouveau dans une routine d'actions qui sont récurrentes, certainement qui tournent ici sur le territoire bisontin et grand bisontin, mais qui n'arrivent pas à se renouveler et à produire un petit peu une innovation dans ce qu'on pourrait chercher pour dynamiser un petit peu notre attractivité. Et quand je regarde le dernier rapport qui est sorti sur le palmarès des centres villes, on a Reims, on a Tours, on a Pontarlier aussi dans les villes de moins de 50 000 habitants -si je ne dis pas de bêtises- qui sont sur le podium, par rapport à des actions qui sont portées, Nancy aussi dernièrement.

Sur Nancy, vous avez une SEM qui a été créée à un moment donné. On vous avait même sollicité, pourquoi pas construire et installer une zone franche au centre-ville pour permettre une réimplantation de commerces aussi sur le centre-ville, parce qu'il y en avait bien besoin en son temps. Donc voilà, on reste un petit peu sur notre faim par rapport à cela et je crois qu'il est dommage qu'on n'ait pas plus d'envergure dans les actions proposées sur le centre-ville.

Après, moi j'aurai deux questions à vous poser concernant ce rapport : Est-ce que vous pouvez nous définir très précisément le périmètre qui a été arrêté pour l'opération «Cœur de Ville», pour savoir exactement comment vous vous êtes installés par rapport à cela ? Et mon troisième point concerne ce qui va peut-être arriver samedi, puisque vous l'avez vu dans la presse, que Besançon sera un point de ralliement national, ou en tout cas important, dans le cadre des manifestations qui arrivent, et je voudrais savoir et on voudrait savoir quelles sont les mesures que vous avez pu prendre ou que vous allez prendre, parce qu'on annonce un barbecue géant sur le rond-point de Chalezeule. On annonce aussi d'autres actions sur le centre-ville, donc on voudrait avoir plus d'éclaircissements autour de cela. Merci.

M. LE MAIRE : Concernant la manifestation de samedi, nos services, mon Directeur de Cabinet, moi-même et la Police municipale, sommes en lien constant avec M. le Préfet, et les services de la Police nationale sont chargés de mettre en place effectivement les dispositifs. Donc nous sommes en lien avec eux, on fera ce qu'ils nous demanderont de faire, et nous, nous sommes prêts. J'espère simplement que le bon sens l'emportera et qu'il n'y aura pas de manifestations importantes ici dans cet appel national, mais qui est en fait un appel lancé au national, mais pas un appel local. Le périmètre c'est centre-ville, Prés de Vaux, Battant.

M. Nicolas BODIN : Ce périmètre concerne la Boucle, une partie des Prés de Vaux, il va jusqu'à Viotte et une partie de Battant.

J'apporte une réponse à une question que vous n'avez pas posée, c'est par rapport à la défiscalisation. Donc la défiscalisation au départ ne concernait que ce périmètre-là, donc en centre ancien, et visiblement ça va être l'ensemble de la Ville dans l'ancien, à partir du moment où il y a une continuité urbaine, ce qui est le cas sur la Ville de Besançon, sauf sur le secteur de la Citadelle, comment ça s'appelle déjà ?

M. Christophe LIME : Chapelle des Buis.

M. Nicolas BODIN : Chapelle des Buis, voilà, donc toute la Ville sauf la Chapelle des Buis sera éligible.

M. LE MAIRE : Donc ce qui veut dire quand même que c'est un bienfait d'une loi qui s'appelle la loi DENORMANDIE, du nom de son initiateur, Julien DENORMANDIE. Voilà, je le dis quand même parce qu'on a tendance à l'oublier, et qui permettrait effectivement, dans des conditions intéressantes, de rénover effectivement de l'habitat ancien en centre-ville.

M. Nicolas BODIN : Sur toute la ville.

M. LE MAIRE : Oui, enfin en centre-ville à l'origine, et maintenant ça serait sur toute la Ville. Il faudra qu'on voie plus en détail. Thierry, veux-tu rajouter quelque chose ?

M. Thierry MORTON : Oui, je voudrais juste répondre sur les manifestations qui sont proposées là, ce ne sont pas des manifestations de la Ville, Monsieur FAGAUT, ce sont des manifestations des associations. Donc si vous voulez venir avec moi rencontrer les Présidents des associations de commerce, comme le «Troc des Chaprais» par exemple, pour leur expliquer qu'il faut qu'ils se renouvellent et qu'ils fassent un peu autre chose, moi, si vous avez des propositions à leur faire je veux bien qu'on aille rencontrer la Présidente des commerçants des Chaprais. Ensuite, on peut aller voir l'UCB et leur dire que finalement leur braderie, ça devient un peu habituel et un peu…

M. LE MAIRE : D'autant plus que là on parlait des modalités d'occupation du territoire public.

M. Thierry MORTON : Pardon ?

M. LE MAIRE : Le sujet, c'étaient les modalités d'occupation du territoire public.

M. Thierry MORTON : Oui, et qui en plus, je le rappelle, font vivre ces associations aussi. Mais au-delà un peu de la boutade quand même, non, il y aura d'autres projets évidemment, au-delà des samedis piétons qui sont proposés, puisqu'on est en train de travailler sur du food truck sur la place de la Révolution.

Je rappelle que le maximum de manifestations qui nous sont proposées, je pense que vous y étiez également samedi dernier autour du bio sur la place de la Révolution sur deux jours. Voilà, enfin je pense qu'on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas d'animation et des renouvellements d'opérations commerciales. On a actuellement plusieurs projets avec l'Association artisanale, donc ça bouge, mais là vous êtes sur des manifestations qui ne sont pas organisées directement par la Ville. Donc elles sont à l'initiative des associations de commerçants qui utilisent aussi ces manifestations-là pour faire vivre leur association.

M. Ludovic FAGAUT : J'ai vraiment un petit peu de mal avec ce ton très condescendant et très hautain de la part de M. MORTON dès qu'on peut poser des questions. Évidemment que j'avais bien vu que c'étaient des associations qui portaient cela et on ne remet pas du tout en cause la vitalité des associations bisontines sur ce qu'elles peuvent porter avec les moyens qui sont les leurs. Je m'adressais à l'Adjoint en charge du commerce pour savoir ce qui pouvait venir en complément, pour pouvoir dynamiser un petit peu la Ville et le centre-ville. Regardez un petit peu ce qui se fait sur les autres villes et les autres agglomérations. Je vous ai cité le projet de SEM qui a été construite sur Nancy mais je pourrais vous en citer bien d'autres. Donc je m'adressais à l'Adjoint, je ne remets pas du tout en cause ce que les associations peuvent porter, évidemment.

Donc le côté très condescendant et très hautain, ça a un petit peu de mal à passer avec moi quand même, je tiens à vous le dire.

M. LE MAIRE : Bon, c'est bien… Thierry on va arrêter là le débat, c'est bon. De toute façon, nous aurons passé six ans ensemble, jamais je n'aurai entendu de compliments dans la bouche de M. FAGAUT, mais ça viendra peut-être.

M. Ludovic FAGAUT : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Non, mais me concernant, et mon ego, qu'est-ce que vous en faites là !

M. Ludovic FAGAUT : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ce dossier ? Quels sont ceux qui sont pour ? Les autres. C'est adopté.

De toute façon, j'ai remarqué que plus les ordres du jour sont courts, plus les Conseils Municipaux durent longtemps. Ça, c'est une règle assez absolue».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 26

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 27

Modification du règlement intérieur des Maisons de quartier municipales

«***M. LE MAIRE :*** Avez-vous des questions à poser ?

M. Yannick POUJET : Ce n'est pas une question, c'était juste comme on attaquait le point sur la vie des quartiers, je voulais présenter le nouveau Directeur de la maison de quartier de Montrapon.

M. LE MAIRE : J'allais le faire, M. IWASINTA, mais vas-y, je t'en prie.

M. Yannick POUJET : Donc c'est M. Loïc IWASINTA et qui donc a pris ses fonctions depuis deux mois. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc bon vent. Nous avons donc deux nouveaux collaborateurs ce soir, c'est très bien.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 28

Convention «A Tire d'Aile» avec la CAGB dans le cadre du Festival Grandes Heures Nature

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 29

Rééquipement en jeux de la Loulouthèque de Planoise - Demande d'aide financière auprès de la CAF du Doubs

«***M. LE MAIRE :*** C’est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 30

Rémunération des animateurs vacataires recrutés pour les vacances d'été 2019

«***M. LE MAIRE :*** Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 31

Partenariat avec la CAF du Doubs - Conventions d'objectifs et de financement 2019-2022 : Prestation de service Accueils de Loisirs (ALSH) «Extrascolaire» et «Accueil Adolescents» - Convention d'habilitation «Mon-enfant.fr»

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 32

Subventions - Classes transplantées - Associations

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 33

Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber - Subvention annuelle 2019 - Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

«***M. LE MAIRE :*** Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 34

Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention de coopération 2019 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula

«***M. LE MAIRE :*** Je veux simplement dire que par rapport à ce qui s'est passé au Burkina Faso, nous étudierons avec quand même beaucoup d'attention s'il faut que nos personnels retournent là-bas prochainement. Moi je ne tiens absolument pas à mettre en péril la vie du personnel municipal ou de membres d'associations dans ce pays. J'y suis allé une fois, donc on sera attentif à cela.

M. Pascal BONNET : J'allais vous poser une question dans ce sens-là, mais en ajoutant aussi que ce type de coopération qui est historique à Besançon est aussi -dans la mesure où la sécurité le permet- une réponse essentielle à la situation et je pense que la Ville de Besançon peut s'honorer de cette constance. Et je voulais en profiter pour demander où on en était par rapport à Man, Côte d'Ivoire, où la situation était différente et où donc la coopération avait dû être suspendue. Est-ce qu'il y a des perspectives de retour de coopération pour ce qui est de Man ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant, c'est compliqué encore avec la Côte d'Ivoire.

M. Thibaut BIZE : Oui, on y a aussi pensé en voyant la situation s'améliorer, et pouvant peut-être ré-envisager de pouvoir remettre en place cette coopération. Seulement je pense qu'il y a des échéances électorales là-bas qui ont aussi pris du temps à se mettre en œuvre, et c'était compliqué d'entamer une relation avec des gens dont on savait, dans deux mois, qu'ils ne se représentaient pas. Donc on a un peu attendu que ce processus se fasse. Malheureusement voilà, dans un pays en reconstruction en tout cas démocratiquement comme la Côte d'Ivoire, ça peut prendre du temps. Je crois que le Maire a été élu en début d'année il me semble.

M. LE MAIRE : Oui en début d'année.

M. Thibaut BIZE : Au mois de février, quelque chose comme ça.

M. LE MAIRE : Mais la situation est encore compliquée.

M. Thibaut BIZE : Et là, pour le coup, on s'est posé la question dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'entamer un début de discussions à un an de la fin de mandat sur une nouvelle coopération, ça nous semblait peut-être pas forcément le meilleur timing. Mais effectivement si les élections avaient eu lieu quelques années auparavant, comme on avait imaginé au début, on avait envisagé de renouer des liens et de continuer à retravailler ensemble.

M. Rémi STHAL : Je prends la parole rapidement simplement pour parler un petit peu de la coopération avec le Burkina Faso et Douroula ; j'y étais encore dimanche.

M. LE MAIRE : La semaine dernière.

M. Rémi STHAL : Oui, la semaine dernière, donc en plein dans les événements qui se sont passés là-bas. Alors effectivement la coopération décentralisée est importante pour Douroula, et pour la coopération généralement entre l'Afrique, le Burkina et la France. Beaucoup de choses se font parce que les peuples là-bas souffrent de plein de choses. Donc ça fait longtemps quand même qu'on travaille et on aboutit à des résultats probants : eau, assainissement et agriculture, etc. Et c'est vrai qu'on a senti quand même, la semaine dernière, un changement au niveau de la sécurité, à la fois pour les villageois là-bas, enfin pour l'ensemble des Burkinabés qui commencent à être un peu inquiets un peu partout. Les attentats se rapprochent de Ouagadougou assez rapidement, donc les informations qui sont données au niveau des Affaires Étrangères sont justes, et pour avoir discuté un petit peu là-bas de manière récente, il y a aussi des choses qu'on ne sait pas au niveau des informations nationales, des choses sur place qui se passent et c'est vrai qu'on peut se poser la question, effectivement, à partir de maintenant, savoir si on va retourner là-bas, en tout cas pour nous.

Les actions qui se font là-bas sont faites par les Burkinabés et par les associations et aussi par du personnel burkinabé qui bosse et qui sont là-bas sur place. Donc les projets qu'on a entamés et qui sont fondamentalement importants pour eux peuvent continuer. Après, on espère que le pays va se calmer. Je ne suis pas forcément optimiste pour l'instant. Pour terminer, si on regarde la carte du Ministère, en très peu de temps il y a du rouge partout, et même dans l'orange, les attentats, il se passe des choses…

M. LE MAIRE : Et Douroula est dans une zone orange ou rouge ?

M. Rémi STHAL : Douroula est dans la zone orange.

M. LE MAIRE : En tout cas moi je pense qu'effectivement l'aide au développement est très importante pour ces pays. Je rappelle que pour le Burkina Faso -enfin il me semble me souvenir- l'aide extérieure, internationale faite au Burkina Faso est plus importante que le budget même de la nation.

M. Christophe LIME : L'aide de la Ville, c'est la moitié du budget du village où on est.

M. LE MAIRE : Oui, à peu près. Et j'ai dit que, effectivement, donc le budget de la nation est moins important que l'aide internationale. Donc je suis persuadé que c'est important d'y aller, mais aussi je suis persuadé qu'on ne doit pas mettre en péril des agents et des élus et qu'on sera très attentif. Peut-être serait-il sage de continuer l'aide en la faisant passer par les structures burkinabaises, mais éviter d'aller là-bas et de se retrouver dans un conflit qui mettrait en danger la vie des élus et la vie de personnes. En tout cas c'est ce que je pense. Je n'ai pas eu l'occasion encore de m'entretenir avec le service mais le DGS qui est derrière moi doit prendre note.

Donc pour le Burkina Faso je pense que c'est accepté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 35

Relations Internationales - Attribution de subvention à un établissement scolaire pour un échange international

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 36

Convention de partenariat avec l'AUDAB pour la réalisation du diagnostic habitat de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 37

Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? Il n'y a pas de vote. C'est un bilan».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 38

Opérations immobilières réalisées en 2018 - Rapport de synthèse

«***M. LE MAIRE :*** Il n'y a pas de vote, c'est un bilan».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 39

Bâtiment sis 17, rue Renan - Déclassement du domaine public

«***M. LE MAIRE :*** Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 40

Cession d'un immeuble communal sis 17, rue Renan au profit de la société Néolia

«***M. LE MAIRE :*** C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 41

Cession d'une parcelle de terrain Chemin de la Bro à M. Thierry COLIN

«***Mme Anne VIGNOT :*** Sur ce dossier-là nous nous abstiendrons parce que ça pose typiquement une question qu'il va falloir qu'on aborde dans le cadre du PLU qu'il faudra penser dans le futur. On est dans une zone naturelle, on a un propriétaire qui habite au cœur de la zone naturelle, et en fait il demande 65 m² pour pouvoir faire le tour de son bâtiment tranquillement. Rien aujourd'hui ne nous permet de contenir une artificialisation si ce propriétaire voulait le faire, c'est-à-dire que ce sont des parcelles classées «N» mais on a aucun moyen d'empêcher par exemple que demain il ait envie de bétonner pour installer sa voiture, son petit cheminement. Donc ça pose des vrais problèmes qu'aujourd'hui on doit aborder, pour ce futur PLU, comme on le disait tout à l'heure, du dernier PLU au mois de septembre, mais très honnêtement on n'a pas les moyens de protéger.

Quand tout à l'heure Michel LOYAT a posé la question : «*Est-ce que avec des programmations publiques d'aménagements immobiliers on amène une certaine vertu dans la façon d'accompagner justement ces aménagements* ?». Oui, sans doute, quoi que, puisqu'on en discute encore aujourd'hui avec les Vaîtes, mais on voit qu'en tout cas le PLU n'est nullement protecteur en matière de biodiversité par exemple, ou d'artificialisation des sols. Donc c'est un enjeu majeur qu'il va falloir qu'on discute très rapidement.

M. LE MAIRE : Oui, enfin c'est 65 m².

Mme Anne VIGNOT : Mais c'est classé «N».

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, mais est-ce qu'il n'y a pas aussi des zones qu'on déclasse pour les mettre en «N» ? Il y en a aussi.

Mme Anne VIGNOT : Aujourd'hui…

M. LE MAIRE : Non, mais je te pose une question. Il y a actuellement des zones qui sont classées en constructible, que l'on déclasse pour les mettre en «N».

Mme Anne VIGNOT : Oui, mais si on les met en «N» et qu'on ne les protège pas…

M. LE MAIRE : Non, non, mais là, on est sur 65 m².

Mme Anne VIGNOT : Si on les classe en «N», et que, à côté de ça il n'y a pas de système de protection de ces espaces-là…

M. LE MAIRE : Oui, sur le fond, d'accord.

Mme Anne VIGNOT : … on passe à côté. Donc ça veut dire simplement ce que je suis en train de dire, c'est que le PLU, aujourd'hui, si on veut prendre en considération les trames vertes, bleues, brunes, etc., il faut repenser fondamentalement comment on met des systèmes de protection au sein même de ce règlement.

M. LE MAIRE : On regardera ça au niveau du PLU peut-être, oui.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 42

Acquisition à la SCI LES CHARMES II d'une bande de terrain située 18, chemin des Montarmots

«***M. LE MAIRE :*** Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 43

Déconstruction par Néolia d'un immeuble HLM, avenue de l'Observatoire

«***M. Thibaut BIZE :*** Rapidement, juste, là, on nous demande un avis sur une déconstruction où je pense qu'il y a deux-trois éléments qui nous manquent quand même, notamment si le fait que les habitants ont été consultés. Apparemment, on n'a pas d'info là-dessus, c'est dommage parce qu'on a tous les foyers qui sont détaillés en âge, etc. On voit d'ailleurs qu'il y a un certain nombre de personnes âgées qui sont dedans, donc ce n'est peut-être pas forcément le souhait d'être déplacées. En tout cas, je ne veux pas faire d'hypothèse là-dessus.

Je sais aussi que les associations de locataires ne sont pas au courant, et donc je trouve que c'est un peu compliqué de donner un avis sur une déconstruction, ce n'est pas rien -même si je sais que le bâtiment est en très mauvais état- si on ne sait pas ce que pensent les locataires et les associations de locataires.

M. Nicolas BODIN : Néolia est quand même un bailleur plutôt très actif quand même sur la Ville de Besançon. Ils vont intervenir notamment sur Les Vaîtes et également sur le quartier Vauban. Il est proposé effectivement une démolition de ce bâtiment qui est quand même extrêmement vétuste, et ensuite un réaménagement globalement de tout cet îlot-là. Je pense que c'est plutôt une très bonne décision et c'est s'inscrit dans leur politique globale de déconstruction - rénovation, c'est ce qu'on appelle le PSP et je pense que c'est plutôt une bonne décision.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui s'opposent ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 44

Projet d'habitat participatif - Vente d'un lot au profit de l'Indivision PERNOTTE, rue de l'Eglise - Modification de la délibération du 28 juin 2018

«***M. LE MAIRE :*** On parle parfois des dossiers qui n'avancent pas, alors celui-ci ça fait combien de temps qu'on en parle ? Cinq ans au moins.

M. Nicolas BODIN : C'est la quatrième fois.

M. LE MAIRE : Ça doit être la quatrième fois qu'il passe en Conseil Municipal, quand même !

M. Nicolas BODIN : Normalement, c'est bon.

M. LE MAIRE : Normalement, c'est bon, maintenant ? On était favorable donc je pense qu'on est encore favorable, mais reconnaissons que nous y mettons de la très bonne volonté quand même.

Il est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Question n° 45

Motion «Pour une ville sans cirque avec animaux sauvages»

«***Mme Anne VIGNOT :*** Nous proposons une motion aujourd'hui, une motion pour une Ville sans cirque avec animaux sauvages. En effet, Besançon, capitale de la biodiversité, ne peut continuer à accueillir des cirques avec animaux sauvages. Les rapports sur la biodiversité sont alarmants. La communauté scientifique et l'écologie, comme celle pour le Climat, ne laisse aucun doute sur l'état critique dans lequel la faune et la flore se trouvent actuellement. La Faune sauvage en particulier disparaît de façon irréversible. Ces animaux ne peuvent être présentés comme une attraction mais doivent être protégés. En effet, les éthologues et les zoologues ont observé des troubles du comportement sur les animaux dans les cirques.

La Fédération des Vétérinaires d'Europe en juin 2015 a également déclaré qu'elle recommande à toutes les autorités compétentes européennes et nationales, d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux.

Donc comme la Municipalité est garante de la moralité publique, et que la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégé par notre constitution, nous demandons que les cirques à animaux sauvages ne puissent plus s'implanter sur le territoire communal de la Ville de Besançon. Des contrôles systématiques devront être pratiqués pour que l'arrêté ministériel du 18 mars 2011 puisse être appliqué à tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la Commune.

M. LE MAIRE : Je rappelle qu'il n'y a pas de débat pour les motions.

M. Pascal BONNET : Non, mais explication de vote.

M. LE MAIRE : Ah, explication de vote, oui.

M. Pascal BONNET : Juste pour vous dire que comme d'habitude, dans la mesure où il n'y a pas de débat, nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE : Très bien. Moi je voudrais vous dire que si sur le fond, je suis favorable effectivement à cette interdiction, je m'étonne quand même que cette proposition ne fasse pas l'objet de rapport effectivement donc écrit, entre autres, en Municipalité, et qu'on n'en débatte pas. Il ne me semble pas qu'il y avait une urgence absolue, effectivement, pour faire en sorte que nous débattions de ça au niveau d'une motion. Donc moi, je pense que c'est un vrai sujet. On aurait pu en débattre en Municipalité.

Et je redis que, en ce qui me concerne, et celles et ceux de mes amis, nous ne prenons plus part au vote concernant ces motions qui arrivent comme ça de façon un peu impromptue. Parce que moi, je vais vous dire ce que je pense, c'est un piège. Quoi que tu fasses, de toute façon, ce n'est pas bon, c'est un vrai piège, et je dis, en mesurant mes mots, je pense que là derrière il y a quand même quelques intentions un peu politiques. Voilà, je le dis publiquement, je dis ça parce que j'ai envie de le dire. Je pense simplement que si on doit prendre un arrêté municipal les sujets ne se traitent pas uniquement ici en terme de motion, ils se traitent en terme de débats en Municipalité. Il y a des débats où on est très souvent d'accord d'ailleurs, pas toujours d'accord, mais très souvent d'accord, donc je ne pense pas que ça soit une façon désormais habituelle, courante, de gérer les affaires communales.

Je ne laisserai pas faire que ce Conseil soit une succession de tribunes politiques. Personne n'a rien à y gagner.

Donc concernant cette motion, sur le fond j'y suis favorable, mais je suis totalement défavorable au principe, et je redemande une nouvelle fois qu'on n'utilise pas ce procédé-là pour faire passer des choses dans l'urgence. S'il y a vraiment une urgence…

Mme Anne VIGNOT : C'est une urgence.

M. LE MAIRE : Non il n'y a pas urgence. Je ne te ferai pas l'affront de te ressortir ce que tu avais dit la dernière fois lorsque cette motion a été présentée par le Front National.

Mme Anne VIGNOT : Il y a un débat.

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de débat, donc je referme le débat. Il n'y a pas de débat et je le mets au vote.

Non, il n'y a pas de débat et je le mets au vote. J'ai donné mon avis, il n'y a pas de débat.

Mme Anne VIGNOT : Un avis, c'est quoi ? Au nom de quoi ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de débat. Non mais on va le voter en plus. On va le voter.

Écoutez, il me semble qu'il est quand même du pouvoir du Maire de dire que cette façon de faire, quand même, on pourrait faire autrement. Si, je le dis et je le mets au vote.

Quels sont ceux qui sont donc pour la motion ? Moi, je lève la main, je suis pour mais je suis contre le principe. Je suis contre le principe de faire des motions pour ça.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 11.